



Le conseil d'administration de l'université du Mans

Séance du 5 mars 2026

II. Délibérations, informations et débat d'orientation générale

2.1.1 – Compte financier pour l'année 2025

Budget de l'université

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;*
- VU les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*
- VU le décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCCP) ;*
- VU les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve avec 0 abstention, 27 voix pour, et 0 voix contre, le compte financier de l'année 2025 pour le budget de l'université.

Article 1er :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants du budget de l'université :

- 1 203 ETPT, soit 945 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 258 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 107 899 491.65 € d'autorisations d'engagement, dont
 - 93 181 876.37 € pour l'enveloppe personnel
 - 11 619 194.69 € pour l'enveloppe fonctionnement et intervention
 - 3 098 420.59 € pour l'enveloppe investissement

- 109 738 974.26 € de crédits de paiement, dont
 - 93 181 876.37 € pour l'enveloppe personnel
 - 12 604 034.36 € pour l'enveloppe fonctionnement et intervention
 - 3 953 063.53 € pour l'enveloppe investissement
- 110 068 759.48 € de recettes
 - 329 785.22 € de solde budgétaire excédentaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants du budget agrégé :

- 287 182.04 € de variation de trésorerie
- 828 263.62 € de résultat patrimonial (perte)
- 2 891 441.73 € de capacité d'autofinancement
- 849 702.59 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial comme mentionné dans les délibérations respectives au budget principal et à son budget annexe TCAM (individualisation des résultats comptables).

Le tableau des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération

Membres en exercice: 36

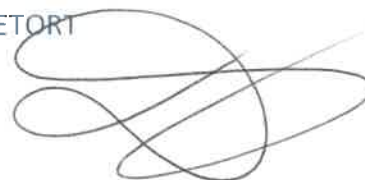
Quorum: 18

Membres présents: 19

Membres représentés: 8

Le Mans, le 10 mars 2026
La présidente de l'université

Delphine LETORT



Délibération transmise au Rectorat de Nantes et publiée sur le site de l'université du Mans le **13 MARS 2026**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A) Emplois sous plafond Etat*				(B) Emplois financés hors SOSP				(C) = (A) + (B) Global							
			Compte financier 2024	Budget initial	BR 1 2025	CF 2025	Compte financier 2024	Budget initial	BR 1 2025	CF 2025	Compte financier 2024	Budget initial	BR 1 2025	CF 2025				
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	462	448	445	447												
		CDI				1												
	Non permanents	CDD	109	112	109	117	87	82	85	78	186	194	194	195				
	SItotal EC		571	560	554	565	98	93	96	90	669	653	650	655				
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)																		
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	257	258	255	254												
		CDI	71	94	95	84	37	29	29	31	108	123	124	115				
	Non permanents	CDD	40	29	42	42	151	148	134	137	191	177	176	179				
		SItotal BIATSS	368	381	392	380	188	177	163	168	556	558	555	548				
Totaux			941	946	945	939	270	259	258	1 225	1 211	1 205	1 203					
Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en N-1						951												
Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au Budget initial N						951												
Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au dernier Budget rectificatif N						953												
Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en N						953												

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation ; "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation ; "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses												
	Compte financier 2024		Montants Budget Initial 2025 (a)		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Compte financier 2025		Montants Budget initial 2025 (d)	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	Compte financier 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel												
<i>dont CAS Pension</i>												
Fonctionnement et intervention	297 978	298 463	300 238	300 238	300 238	300 238	279 122	238 709	160 000	4 737	8 699	Subvention pour charges de service public
									41 736	36 100	19 550	Autres financements de l'Etat
												Fiscalité affectée
												Autres financements publics
												Recettes propres
Investissement	0	74 343										Recettes fléchées **
												Subvention pour charges d'investissement
												Financements de l'Etat fléchés
												Autres financements publics fléchés
												Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	297 978	372 806	300 238	300 238	300 238	300 238	279 122	238 709	201 736	40 837	28 249	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)									98 502	259 401	210 460	Solde budgétaire (déficit)
									316 189			

Etablissement université	Systeme de base COMPTE DE RESULTAT	Date 06.02.2026
Année 2025		Heure 15:21:53
Période 01 à 14		Page 4
Charges (hors taxes)	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	6 346,47	7 684,65
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	9 460 287,07	11 286 396,14
<i>Charges de personnel</i>	91 338 162,17	91 954 604,61
Salaires, traitements et rémunérations divers	55 250 114,92	56 472 227,63
Charges sociales	35 684 614,58	35 009 288,17
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	403 432,67	473 088,81
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	3 433 189,66	3 316 434,29
<i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	7 880 000,73	7 686 677,24
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	112 117 986,10	114 251 796,93
CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	112 117 986,10	114 251 796,93
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Charges d'intérêt</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>	197,71	659,53
<i>Autres charges financières</i>		
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	197,71	659,53
Impôts sur les sociétés	50 501,00	31 143,00
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	1 044 107,70	
TOTAL CHARGES	113 212 792,51	114 283 599,46

Etablissement université		Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date	06.02.2026
Année 2025			Heure	15:21:53
Période 01 à 14			Page	5
Produits (hors taxes)		Exercice 2025	Exercice 2024	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>				
		95 104 733,89	95 085 298,63	
Subventions pour charges de service public		85 943 068,36	84 361 474,61	
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		8 221 387,28	9 773 604,20	
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques				
Dons et legs				
Produits de la fiscalité affectée		940 278,25	950 219,82	
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>				
Ventes de biens ou prestations de services		12 269 548,70	12 303 181,33	
Produits de cessions d'éléments d'actif		12 057 786,00	12 131 136,31	
Autres produits de gestion		211 762,70	172 045,02	
Production stockée et immobilisée				
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public				
<i>Autres produits</i>				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)		5 836 748,40	5 785 709,10	
Reprises du financement rattaché à un actif		245 941,49	24 765,51	
Reprises du financement rattaché à un actif		5 590 806,91	5 760 943,59	
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		113 211 030,99	113 174 189,06	
PRODUITS FINANCIERS				
<i>Produits des participations et des prêts</i>				
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>				
Intérêts sur créances non immobilisées		40,33		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Gains de change		1 721,19	162,04	
<i>Autres produits financiers</i>				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		1 761,52	162,04	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)			1 109 248,36	
TOTAL PRODUITS		113 212 792,51	114 283 599,46	

**BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)
EXERCICE 2025**

Etablissement université	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 06.02.2026
Année 2025				Heure 15:21:53
Période 01 à 14				Page 2
ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 862 890,13	-2 804 942,09	57 948,04	63 165,21
Immobilisations corporelles	183 850 146,49	-108 182 084,13	75 668 062,36	79 508 495,12
Terrains	6 031 108,36	-1 641 940,36	4 389 168,00	4 405 581,87
Constructions	98 446 389,55	-42 905 774,79	55 540 614,76	58 533 937,46
Installations techniques, matériels et outillage	49 537 684,02	-39 865 308,10	9 672 375,92	10 257 061,94
Collections	21 720,21	-21 720,21		
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	27 089 814,41	-23 747 340,67	3 342 473,74	3 735 249,82
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	2 611 301,54		2 611 301,54	2 537 667,00
Avances et acomptes sur commandes	112 128,40		112 128,40	38 997,03
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	186 713 036,62	-110 987 026,22	75 726 010,40	79 571 660,33
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	19 860 429,30	-41 528,39	19 818 900,91	19 188 686,80
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	11 994 615,48		11 994 615,48	2 456 231,05
Créances clients et comptes rattachés	7 772 314,16	-41 528,39	7 730 785,77	16 468 742,55
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	93 499,66		93 499,66	263 713,20
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	13 556,83		13 556,83	7 351,11
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	19 873 986,13	-41 528,39	19 832 457,74	19 196 037,91
TRESORERIE				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>	9 597 194,23		9 597 194,23	9 137 668,28
<i>Autres</i>				
TOTAL TRESORERIE	9 597 194,23		9 597 194,23	9 137 668,28
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecart de conversion Actif</i>				
TOTAL GENERAL	216 184 216,98	-111 028 554,61	105 155 662,37	107 905 366,52

Etablissement université	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 06.02.2026
Année 2025		Heure 15:21:53
Période 01 à 14		Page 3
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Financements reçus	68 042 299,55	72 095 284,38
Financements de l'actif - Etat	58 016 363,54	60 981 758,48
Financement de l'actif par des tiers	10 025 936,01	11 113 525,90
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	13 197 645,09	13 855 018,09
Report à nouveau	19 963,51	451 875,36
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 044 107,70	-1 109 248,36
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	82 304 015,85	85 292 929,47
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	367 230,00	27 130,00
Provisions pour charges	1 461 753,01	1 390 279,95
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 828 983,01	1 417 409,95
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	1 471,40	1 436,78
TOTAL DETTES FINANCIERES	1 471,40	1 436,78
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 042 936,58	3 190 527,18
Dettes fiscales et sociales	3 508 416,34	4 025 058,54
Avances et acomptes reçus	13 349 687,96	11 191 829,43
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1 147 827,50	
Autres dettes non financières	276 235,26	1 828 324,13
Produits constatés d'avance	696 088,47	957 824,54
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	21 021 192,11	21 193 563,82
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		26,50
TOTAL TRESORERIE		26,50
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	105 155 662,37	107 905 366,52

Etablissement université	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 06.02.2026
Année 2025				Heure 15:22:45
Période 01 à 14				Page 2
ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	91 463,05	-10 677,86	80 785,19	87 200,46
Terrains				
Constructions	17 119,60	-1 711,96	15 407,64	16 263,62
Installations techniques, matériels et outillage	18 071,53	-2 128,18	15 943,35	17 750,59
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	56 271,92	-6 837,72	49 434,20	53 186,25
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur commandes				
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	11 066,37		11 066,37	11 066,37
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	102 529,42	-10 677,86	91 851,56	98 266,83
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	64 239,56		64 239,56	115 583,90
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	48 467,96		48 467,96	88 529,90
Créances clients et comptes rattachés	15 771,60		15 771,60	27 054,00
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs				
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	64 239,56		64 239,56	115 583,90
TRESORERIE				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Disponibilités</i>				
<i>Autres</i>				
TOTAL TRESORERIE				
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecart de conversion Actif</i>				
TOTAL GENERAL	166 768,98	-10 677,86	156 091,12	213 850,73

Etablissement université	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 06.02.2026
Année 2025		Heure 15:22:45
Période 01 à 14		Page 3
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Financements reçus	52 302,02	56 749,46
Financements de l'actif - Etat		
Financement de l'actif par des tiers	52 302,02	56 749,46
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	-342 693,02	-77 253,28
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-215 844,08	-265 439,74
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	-506 235,08	-285 943,56
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 363,56	13 202,06
Dettes fiscales et sociales		
Avances et acomptes reçus		
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	3 363,56	13 202,06
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	658 962,64	486 592,23
TOTAL TRESORERIE	658 962,64	486 592,23
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	156 091,12	213 850,73

Sommaire

PREAMBULE.....	3
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	4
COMPARABILITE DES COMPTES	6
PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION	6
I. Le référentiel comptable.....	6
II. Les changements de méthode.....	6
III. Les corrections d'erreurs.....	6
IV. La TVA et les secteurs d'activités.....	7
V. Les immobilisations.....	8
VI. Les créances.....	10
VII. Les financements externes de l'actif (FEA).....	10
VIII. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice.....	11
IX. Les passifs sociaux.....	12
NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	14
I. Notes relatives à l'actif.....	14
Note ① : l'actif immobilisé.....	15
Note ② : les créances.....	18
Note ③ : les charges constatées d'avance.....	21
Note ④ : la trésorerie.....	22
II. Notes relatives au passif.....	24
Note ⑤ : les fonds propres.....	25
Note ⑥ : les provisions pour risques et charges.....	26
Note ⑦ : les dettes.....	27
Note ⑧ : les produits constatés d'avance.....	31
III. Les composantes du bilan.....	32
NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	33
I. Notes relatives aux charges.....	33
Note ① : les charges de personnel (comptes 63x et 64x).....	34
Note ② : les charges liées aux consommations directes de marchandises et de services (comptes 60x à 62x).....	35
Note ③ : Les autres charges de fonctionnement (Comptes 63 et 65).....	37
Note ④ : Les dotations aux amortissements et provisions. (Compte 68).....	38
Note ⑤ : l'impôt sur les sociétés. (Compte 69x).....	38

II. Notes relatives aux produits.....	40
Note ⑥ : le chiffre d'affaires. (Comptes 70x).....	40
Note ⑦ : les subventions de fonctionnement. (Comptes 74x).....	41
Note ⑧ : Les produits de fiscalité affectée. (Compte 75712).....	43
Note ⑨ : Les autres produits de gestion. (Comptes 758x).....	44
Note ⑩ : Les reprises et transferts de charges (comptes 78x-79x).....	44
III. Engagements hors bilan.....	44
Le Budget Annexe TECHNOCAMPUS.....	45
I. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN.....	45
Note ① : l'actif immobilisé.....	46
Note ② : les créances.....	46
Note ③ : les fonds propres.....	46
Note ④ : les dettes.....	46
Note ⑤ : la trésorerie.....	46
Les composantes du bilan.....	47
II. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	48
Note ① : Les charges.....	48
Note ② : Les produits.....	48
Le Budget Etablissement.....	49
I. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN.....	49
Les composantes du bilan.....	50
II. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	51

PREAMBULE

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) créé en 1977 et situé à 200 km à l'Ouest de Paris, Le Mans Université (LMU) est un établissement pluridisciplinaire qui compte 13689 étudiants (chiffre au 31 décembre 2025 pour l'année universitaire 2025/2026), incluant l'enseignement à distance (EAD), les co-diplomations en partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et les cursus parallèles). Les activités de recherche et d'enseignement de l'Université du Mans sont réparties sur deux campus : Le Mans et Laval.

Avec ses 3 facultés, 2 IUT et 1 école d'ingénieurs (Ensim), elle offre des formations et une activité de recherche et d'expertise reconnue internationalement en sciences et techniques, mais aussi en lettres et langues, en droit, économie et gestion, en sciences humaines et sociales. Le Mans Université compte 15 laboratoires de recherche dont 6 affiliés au CNRS, regroupant 390 chercheurs et enseignants-chercheurs et 270 doctorants.

L'université est lauréate de 6 Programmes Investissements d'Avenir (PIA) : HYbrider et Partager les enseignements - HYPE 13, ETOILE, Institute of acoustics - Graduate School (IAGS), Thélème (avec l'Université d'Angers), Ecri+ (avec l'Université ouverte des Humanités), ECND Academy, Parcours en sciences et techniques pour la réussite des jeunes ligériens.

Depuis le 1er janvier 2021, LMU fait partie de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Angers-Le Mans créée par le décret n°2020-1811 du 30 décembre 2020 en partenariat avec l'Université d'Angers. Cette ComUE est un EPSCP expérimental constitué sous la forme d'une communauté d'universités et établissements, au sens des articles L. 711-1 et L. 711-2 du code de l'éducation, créée dans le cadre des dérogations prévues à l'article 16 de l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. A noter que cette ComUE sera dissoute à compter du 01/01/2026 (décret 2025-1289 du 19/12/2025)

LMU exerce les Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) depuis le 1er janvier 2011, en application des dispositions des articles 18 et 19 de la loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU). Ses comptes sont certifiés par un Commissaire aux Comptes depuis cette date, sans réserve depuis les comptes de l'exercice 2016.

LMU est soumise au titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Depuis le 1er janvier 2017, l'établissement applique le nouveau référentiel comptable composé du recueil des normes comptables pour les établissements publics (modifié par arrêté ministériel du 28 juillet 2021), du plan de comptes commun et de l'instruction comptable commune (BOFIP-GCP- 240027 du 03 décembre 2024).

A titre d'information, LMU utilise depuis le 1er janvier 2009 le progiciel de gestion intégrée SIFAC, adapté du logiciel SAP.

* *
*

La présente annexe est une composante à part entière et obligatoire des états financiers soumis au vote du Conseil d'Administration de l'établissement. Elle permet d'éclairer la lecture des états financiers en rapportant les faits caractéristiques de l'exercice, en précisant les principes, règles et méthodes comptables appliqués durant l'exercice, et en commentant les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. Elle délivre également des informations, notamment littéraires, concernant des éléments considérés comme significatifs.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 a été marqué par le renouvellement du conseil d'administration et l'élection d'une nouvelle présidente, en mars 2025.

Deux gouvernances distinctes se sont ainsi succédées et ont présidé aux destinées de Le Mans Université :

- L'une chargée de la construction et du vote du budget initial 2025 ;
- La seconde chargée d'établir et de mettre en œuvre le plan portant sur les Conditions de Retour à l'Equilibre financier (CRE) et du budget rectificatif qui en découlait.

L'année 2025 a débuté sans budget voté pour l'université, conséquence d'une situation financière toujours dégradée, confirmée lors de l'adoption du compte financier 2024 : Perte sur l'exercice de 1375k€, fonds de roulement réduit à 7002k€ (baisse de 2846k€) et une trésorerie de 8651k€ (diminution de 955k€)

Parallèlement et en l'absence de budget national, l'établissement a dû fonctionner en période dite de services votés durant plusieurs semaines.

Cette situation a eu plusieurs conséquences sur le déroulement de l'exercice 2025 :

Tout d'abord, en janvier 2025, l'université a dû solliciter une demande d'autorisation d'ouverture de crédits au Rectorat :

- Une première autorisation a été obtenue le 14/01/2025 mais limitée aux crédits de masse salariale nécessaires à la paie de janvier ainsi que 60k€ de crédits en fonctionnement pour permettre uniquement le paiement du relevé d'opérations Notilus (frais de déplacement payés au voyageur).
- Une seconde autorisation est intervenue le 12/02/2025 incluant cette fois-ci, la masse salariale de janvier/février ainsi que des crédits permettant le paiement des factures 2024 en instance.

Cela a induit un premier décalage dans l'engagement des dépenses 2025 mais aussi accentuer le retard dans le règlement du solde des factures 2024.

Par ailleurs, de nombreux échanges ont eu lieu entre la fin 2024 et le début 2025 entre la gouvernance, les services de la DGESIP les services du rectorat afin de parvenir à présenter un budget considéré comme soutenable.

Le vote du budget initial 2025 est finalement intervenu le 27/02/2025 mais subordonné à la production d'un budget rectificatif et d'un plan portant sur les Conditions de Retour à l'Equilibre financier (CRE), conformément aux nouvelles dispositions introduites par le décret financier 2024-1108 du 02/12/2024.

Ce BI 2025 emportait l'obligation de rester prudent dans l'engagement des dépenses dans l'attente de l'adoption du plan CRE.

Ce plan ainsi que le budget rectificatif ont été votés le 03/07/2025, confirmant la volonté de poursuivre les économies identifiées dans le BI 2025 et renforcer à l'occasion du budget rectificatif.

Par suite, les mesures mises en œuvre dès le vote du budget initial, traduites dans la campagne d'emploi 2025 et renforcées lors de l'adoption du BR1/2025 ont permis à l'établissement d'infléchir de manière très notable sa trajectoire.

En conséquence, les éléments financiers à la clôture de l'exercice 2025 s'avèrent meilleurs qu'anticipés lors du BR1 et permettent à l'établissement de présenter un résultat positif à la clôture de l'exercice 2025.

Néanmoins l'un des indicateurs financiers, en lien avec les charges de personnels dit ratio Dizambourg, demeure supérieur à la limite définie dans le décret financier, soit 83%.

En outre, le BI 2026 ne permet pas à l'établissement d'infléchir la tendance sur cette indicateur et obligera l'établissement à présenter un Plan de Retour à l'Equilibre Financier (PREF) ainsi qu'un budget rectificatif au début du printemps 2026.

* *
*

Outre son budget principal, Le Mans Université dispose d'un budget annexe Technocampus Acoustique et Matière (TCAM)

Créé en 2023, le budget annexe TCAM, le 7^e de la région, situé sur le campus de l'université, a vocation à rassembler, sur un même lieu, chercheurs, ingénieurs, étudiants et industriels pour faire avancer la recherche, le développement et l'innovation en matière d'acoustique et de matériaux.

En intégrant un bâtiment conçu spécialement pour favoriser le maillage recherche-industrie, les équipements de l'université à forte valeur, qui avaient permis la mise en place de nombreux partenariats avec des entreprises telles que Safran ou Airbus, devaient bénéficier d'un environnement augmenté permettant d'analyser de grandes pièces industrielles comme une pale d'éolienne, une aile d'avion ou une voiture.

Après plus de 2 années de fonctionnement, force est de constater que les activités du TCAM n'atteignent pas les niveaux projetés.

Il en résulte que la contribution de ce budget annexe au budget global de l'établissement reste négative : les recettes escomptées sont toujours absentes et malgré les négociations engagées, et les charges, principalement les charges locatives, demeurent toujours élevées.

Malgré le poids relatif très faible de ce budget annexe (0.2% du budget de l'établissement), son bilan et son résultat dégradent de manière très importante les principaux équilibres de l'établissement étudié dans sa globalité.

* *
*

L'ensemble de ces éléments concourent à l'évolution du bilan et à la formation du résultat patrimonial constatées à la clôture de l'exercice 2025.

Leurs différentes composantes sont détaillées et analysées ci-après dans un premier temps au niveau du budget principal, puis dans sa partie TCAM et enfin dans sa version agrégée..

COMPARABILITE DES COMPTES
PRINCIPES ET METHODES D'ÉVALUATION

I. Le référentiel comptable.

En tant qu'EPSCP soumis au titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, LMU applique depuis 1er janvier 2017 le référentiel comptable composé du Recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) modifié par arrêté ministériel du 28 juillet 2021, du plan de comptes commun et de l'instruction comptable commune applicable aux comptes de l'exercice 2025 (BOFIP-GCP- 240027 du 03 décembre 2024).

Ce référentiel est appliqué dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Régularité et sincérité.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, exceptée pour les biens immobiliers affectés à l'Université du Mans qui sont intégrés dans les états financiers sur la base des valeurs évaluées par France Domaine.

A noter : le tableau des flux de trésorerie, prévu par la norme 1 du RNCEP, est produit dans la présente annexe selon la méthode indirecte (voir page 19 note ④ : la trésorerie).

II. Les changements de méthode.

Le changement de méthode comptable est imputé en report à nouveau au 1er janvier de l'exercice au cours duquel il a été adopté. Ainsi, le solde d'ouverture de cet exercice doit être ajusté, pour les éléments concernés de l'actif, du passif et des fonds propres, de l'effet de la nouvelle méthode comptable, comme si celle-ci avait toujours été appliquée.

➔ En 2025, aucun changement de méthode de comptabilisation n'a été appliqué.

III. Les corrections d'erreurs.

Les corrections d'erreurs sur exercices clos, tout comme les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes, sont exclues du résultat de l'exercice et comptabilisées via les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (c/.110 et 119). La correction d'une erreur d'un exercice antérieur ne figure donc pas dans le résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte.

En 2025, quelques corrections d'erreur ont été comptabilisées, conséquences des contrôles internes diligents :

- En crédit du compte 110 : Ont été identifiées plusieurs subventions pour lesquelles les reprises n'étaient pas ou plus constatées : 48k€ (Voir détails page 24)

- En débit du compte 119 : Ont été identifiés des biens pour lesquels les dotations aux amortissements n'avaient pas été complètement comptabilisées : 28k€ (Détails page 17 et 25)

IV. La TVA et les secteurs d'activités.

LMU présente la qualité d'assujetti total redevable partiel en matière de TVA, puisque l'établissement réalise à la fois des opérations taxables et assimilées (notamment des prestations de recherche) et des opérations exonérées (enseignement supérieur et formation continue).

Lorsqu'un assujetti réalise des activités qui ne sont pas soumises à des dispositions identiques au regard de la TVA, ces activités doivent être comptabilisées dans des comptes distincts pour l'application du droit à déduction (CGI annexe II art.209). Conformément à ces dispositions, LMU a donc constitué trois secteurs d'activités distincts :

- Un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation (exonération basée sur l'article 261 du CGI). Ainsi, le chiffre d'affaires facturé au titre de ces activités ne donne pas lieu à collecte de TVA. En contrepartie, la TVA grevant les achats qui sont rattachés à ce secteur n'est pas déductible par l'établissement ;
- Un secteur taxable pour les opérations relatives à la recherche. Conformément aux dispositions des articles 256A et 256B du CGI, les activités de recherche, qu'elles soient effectuées par des organismes privés ou publics, constituent des activités économiques qui entrent dans le champ d'application de la taxe. Le chiffre d'affaires de ces opérations est obligatoirement soumis à la TVA et les achats correspondants bénéficient du droit à déduction dans sa totalité ;
- Un secteur mixte pour les opérations ne pouvant pas être affectées précisément à l'un ou l'autre des secteurs ci-dessus. La TVA sur les achats est récupérée selon un coefficient de taxation forfaitaire que l'Université doit déterminer avant le 25 avril N+1, en procédant au calcul d'un prorata entre les activités taxables et non taxables.

Le coefficient de taxation forfaitaire a été déterminé à partir du chiffre d'affaires de l'exercice 2024 (BOI-TVA-DED-20-10-40-20120912 §10) : le prorata définitif calculé s'est établi à 22% pour l'exercice 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025
Prorata	23%	20%	19%	22%	

Ainsi, les achats du secteur exonéré sont comptabilisés en charge ou à l'actif pour leur montant TTC, ceux du secteur taxable le sont pour leur montant HT. Enfin, les achats du secteur mixte sont comptabilisés pour un montant HTR (Hors Taxe Recalculé) incluant une part de la TVA non récupérable en application du coefficient de taxation.

Ce coefficient a été communiqué aux services fiscaux du département. Appliqué à compter du 1^{er} avril 2025, il a donné lieu à une régularisation de la TVA comptabilisée sur les opérations de fonctionnement et d'investissement soumises au coefficient provisoire de taxation du 1^{er} janvier au 31 mars 2025.

D'une manière générale, on observe que les recettes taxables à la TVA de l'Université du Mans sont sensiblement inférieures aux dépenses taxables. La nature et le volume des opérations réalisées par l'établissement le placent donc structurellement en situation de crédit de TVA.

Le tableau suivant illustre l'impact de l'utilisation des différents taux de TVA sur les achats effectués par LMU et leurs conséquences sur le budget.

	Facture fournisseur			ETABLISSEMENT					
	HT	TVA	TTC	Taux prorata	TVA à régulariser	Taux réel de TVA	HTR = Consommation AE réelle	TVA déductible par LMU	HTR = CP consommés
RECHERCHE	100,00 €	20,00 €	120,00 €	100%	20,00 €	20%	100,00 €	20,00 €	100,00 €
FORMATION	100,00 €	20,00 €	120,00 €	0%	- €	0%	120,00 €	- €	120,00 €
MIXTE	100,00 €	20,00 €	120,00 €	22%	4,40 €	4,40%	115,60 €	4,40 €	115,60 €

V. Les immobilisations.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et, le cas échéant, des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service. Durant l'année 2025, les règles d'amortissement des immobilisations, notamment les durées, n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

En application de la délibération du Conseil d'Administration en date du 31 mars 2016, tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800€ HT est inscrit à l'actif.

1. *Les immobilisations incorporelles.*

Elles sont essentiellement composées des logiciels acquis.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
20300000	Frais de recherche et de développement	5
20531000	Logiciels acquis ou sous-traités	2
20532000	Logiciels créés	2
20580000	Autres conces ^o et dts similaires, brevets, lic., m	2

2. *Les biens immobiliers.*

Les bâtiments sont amortis selon une répartition par composant et selon les cadences suivantes :

Composants	Durée Amortis	Répartition des composants % LMU
Structure et ouvrages assimilés (Gros œuvre)	50	60,00%
Menuiseries extérieures	25	8,00%
Chauffage collectif	25	5,80%
Etanchéité	15	4,90%
Ravalement avec amélioration	15	5,00%
Electricité	25	8,90%
Plomberie / Sanitaire	25	5,80%
Ascenseurs	15	1,60%

3. Les immobilisations corporelles.

Les biens immeubles sont amortis selon les cadences suivantes :

Terrains

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21217000	Agencement terrain nus acquis	10
21218000	Agencements terrains nus autres	10
21227000	Agencement terrains aménagés acquis	10
21228000	Agencement terrains aménagés autres	10
21255700	Agencement terr bâtis ens immob admin/com acquis	10
21255800	Agencement terr bâtis ens immob admin/com autre	10

Constructions

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21315600	Construction bâtiment admin/com mād	50
21315800	Construction bâtiment admin/com autres	50
21355700	Construction agencement bâtiments admin acquis	20
21355800	Construction agencement bâtiments admin autres	20

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes adoptées en Conseil d'Administration :

Installations techniques, matériels et outillage

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21511700	Installations complexes acquis sol propre	10
21547000	Matériel acquis	8
21548000	Matériel autre	8
21557000	Outillage acquis TECH	5
21558000	Outillage autre	5
21567000	Matériel d'enseignement acquis	8
21568000	Matériel d'enseignement autre	8
21577000	Agencements & aménag du mat & outil acquis	10

Autres immobilisations corporelles

Compte général	Désignation	Durée d'amortissement
21600000	Collections	10
21817000	Install génér, agncts, amngts divers acquis	5
21818000	Install génér, agncts, amngts divers autres	5
21827000	Matériel de transport acquis	10
21831700	Matériel de bureau acquis	8
21831800	Matériel de bureau autre	8
21832700	Matériel informatique acquis	3
21832800	Matériel informatique autre	3
21847000	Mobilier acquis	15
21887000	Matériels divers acquis	5
21888000	Matériels divers autres	5

VI. Les créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire ou de réalisation d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

VII. Les financements externes de l'actif (FEA).

Conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la comptabilisation et aux modalités de présentation et d'évaluation des financements externes de l'actif (BOFIP-GCP-13-0004 du 31 janvier 2013), LMU opère une distinction entre les financements de l'État et ceux de tiers autres (collectivités territoriales, Union européenne, etc.).

De même, pour chaque source de financement, les financements rattachables à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables. En effet, les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé, de manière à lier le produit (financement reçu) à la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

LMU observe donc les règles suivantes s'agissant de la comptabilisation de ses FEA :

	Source de financement de l'actif	
	État	Tiers autres que l'État
Financement non rattaché à un actif	compte 101 « Financements non rattachés à des actifs déterminés – État »	compte 131x « Financements non rattachés à des actifs déterminés - Tiers autres que l'État »
Financement rattaché à un actif	compte 1041x « Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - État »	compte 1341x « Valeur initiale des financements rattachés à des actifs – Tiers autres que l'État »

Les FEA sont comptabilisés en avance au moment de leur encaissement. Au moment de l'engagement des dépenses financées, les FEA sont reclassés en financements non rattachés, dans l'attente de leur rattachement aux immobilisations concernées au moment de la mise en service de ces dernières.

VIII. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

1. Les droits d'inscriptions.

Comme suite à l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 14 mai 2019, complétée par l'instruction en date du 3 juillet 2019, le principe est désormais celui d'une comptabilisation intégrale des droits d'inscription (DI) sur l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

En effet, le paiement de ces DI garantit à l'étudiant de pouvoir bénéficier du service de formation assuré par l'établissement. Ils ne sont pas remboursables en cas d'arrêt de la formation et ne sont pas calculés à termes échus, au fur et à mesure du déroulé de la formation. Par conséquent, et eu égard aux montants symboliques desdits droits, ceux-ci s'apparentent à un droit d'entrée, acquis en une fois, pour avoir droit à la formation dispensée par l'établissement au cours de l'année universitaire, et ne répondent pas à la définition d'une contrepartie à une prestation de services rendus.

En revanche, font l'objet d'un produit constaté d'avance (PCA) les droits universitaires quand le tarif pratiqué pour l'obtention du diplôme représente le coût réel de la formation, et constitue de ce fait la contrepartie d'un service rendu et non un simple droit d'entrée. Cela concerne deux diplômes universitaires, le DUEF et le DU PFST, qui ont donc fait l'objet d'un PCA suivant la règle habituelle (4/10^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève et 6/10^{ème} sur l'exercice suivant).

De même, les produits de la formation continue (compte 70624x) et de la validation des acquis de l'expérience (c/.70625x) sont également proratisés et rattachés à l'exercice par la comptabilisation de PCA.

S'agissant de la contribution vie étudiante et campus (CVEC) mise en place depuis le 1^{er} septembre 2018, conformément à la note conjointe DGFIP/DAF référencée CE-2B n°2019-11-6930 du 16 janvier 2020, LMU a appliqué les règles de comptabilisation détaillées dans la note précitée pour la gestion de la CVEC en régime pérenne, à savoir l'émission d'un titre de recette au compte 7571 « taxe affectée » à l'occasion de chaque versement, dès notification du CROUS. Le compte de résultat est donc impacté par les titres émis à l'occasion de chaque versement.

A noter : le décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 a modifié l'article D.841-6 du code de l'éducation relatif à la CVEC en décalant la date du premier versement de la CVEC du 15 décembre N au 20 janvier N+1, et en portant le taux du versement à 100% du droit initial à percevoir par l'établissement (égal au taux réglementaire par étudiant multiplié par le nombre d'étudiants inscrits au 15 octobre).

Depuis ce changement, l'intégralité du produit de la CVEC relatif à l'année universitaire N/N+1 est ainsi comptabilisé en N+1 pour les étudiants inscrits au 15 octobre N.

2. Les contrats pluriannuels.

Les contrats concernés sont essentiellement ceux conclus au titre de la recherche et de la formation continue. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable précitée, le chiffre d'affaires de ses contrats pluriannuels est comptabilisé à l'avancement.

En ce qui concerne la recherche, l'avancement est déterminé selon un prorata calculé en fonction des coûts réellement encourus au titre de chacun des contrats. Les financements reçus sont comptabilisés en cours d'année en « avance et acompte reçus ». Ils donnent lieu en fin d'exercice à un produit en fonction de l'avancement calculé.

3. Les incidences de la mise en œuvre de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique.

La GBCP emporte une application stricte du principe d'indépendance des exercices : elle interdit toute émission de recette ou de dépense au-delà du 31 décembre calendaire de l'exercice considéré.

Les opérations de recettes ou de dépense n'ayant pas pu être enregistrées en fin d'exercice 2025, notamment celles relatives aux encaissements reçus durant la période de fermeture de l'établissement, ou celles relatives à des services faits au 31 décembre 2025, ont fait l'objet d'une comptabilisation en produits à recevoir (PAR) ou en charges à payer à comptabiliser (CAPAC).

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2014, le seuil minimum unitaire de comptabilisation de chacune de ces opérations de rattachement à l'exercice est fixé à 150€ HT.

IX. Les passifs sociaux.

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice. Ils sont constitués des droits à congés non pris, des heures complémentaires d'enseignement dispensées avant la clôture de l'exercice mais dont le paiement est différé sur l'exercice suivant, ainsi que des jours épargnés sur un compte épargne temps (CET).

Ces passifs sociaux sont comptabilisés conformément aux prescriptions de l'instruction du 27 novembre 2013 (BOFIP-GCP-13-0024 du 9 décembre 2013) :

- Vacances d'enseignement : les heures dispensées en 2025 dont le paiement est différé en 2026 sont rattachées à l'exercice ;
- Heures complémentaires : sur la base d'une analyse du fichier KAPAIE de l'année 2025, en regardant notamment les heures complémentaires rémunérées au titre l'année universitaire 2024/2025, une projection des heures complémentaires susceptibles d'être dispensées durant l'année universitaire 2025/2026 a été faite. Ces heures sont proratisées et lissées à hauteur de 4/10^{ème} sur l'exercice civil qui s'achève (septembre à décembre 2025) et 6/10^{ème} sur l'exercice 2026 (janvier à juin).

- * congés payés non pris et jours épargnés sur compte épargne temps (CET) : compte tenu de la particularité du statut des enseignants-chercheurs, leur évaluation ne concerne que les personnels administratifs (BIATSS) . Ces passifs sont comptabilisés, selon leur statut, soit en charges à payer (congés payés non pris, jours CET indemnisés ou versés à la RAFP en N+1), soit en provision pour risques et charges (jours épargnés sur CET)¹.

Les jours de congés payés non pris à la clôture de l'exercice et les jours de congés déposés sur un CET sont évalués en fin d'exercice en fonction du coût moyen journalier brut chargé par catégories homogènes de personnels. L'instruction du 27 novembre 2013 prévoit que le coût journalier d'un agent est déterminé « en prenant en compte la rémunération annuelle globale présentant un caractère récurrent, rapportée au nombre de jours travaillés par an ». On considère que le nombre de jours travaillés par année s'élève à 207 jours (365 – 104 week-ends – 9 jours fériés – 45 jours de congés), soit 17,25 jours par mois. Le coût journalier est donc calculé sur 1/17,25^{ème} du coût mensuel moyen constaté en 2025, toutes rémunérations incluses.

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des passifs sociaux comptabilisés au 31 décembre 2025 et leur variation par rapport à 2024 :

Charges à payer (CAP) pour passifs sociaux				
Libellé	Solde au 31/12/2024	CAP calculée à la clôture de l'exercice 2025	Variation comptabilisée au 31/12/2025	Solde 31/12/2025
Heures complémentaires des enseignants-chercheurs	927 303	934 216	+6 912	934 216
Congés payés des BIATSS	1 358 699	1 090 379	-268 320	1 090 379
Jours CET à indemniser en N+1	144 083	146 797	+2 714	146 797
Dons de Jours CET	15 188	14 625	-564	14 625
Jours intégrés à la RAFP	13 142	3 308	-9 834	3 308
Total	2 458 415	2 189 324	-269 091	2 189 324

Provisions pour passifs sociaux				
Nature du risque	Solde au 31/12/2024	CAP calculée à la clôture de l'exercice 2025	Variation comptabilisée au 31/12/2025	Solde 31/12/2025
Jours CET en stock au 31/12/2025	1 390 280	1 461 753	+71 473	1 461 753

Charges à payer (CAP) masse salariale				
Libellé	Solde au 31/12/2024	CAP calculée à la clôture de l'exercice 2025	Variation comptabilisée au 31/12/2025	Solde 31/12/2025
CAP pour rappels de rémunérations	1 535 500	1 265 729	-269 771	1 265 729

A noter : les CAP sur rappels de rémunérations correspondent aux rémunérations et aux charges sociales à verser en 2026 au titre de droits acquis en 2025 par les personnels. L'évaluation de ces charges au 31 décembre 2025 (1266k€) diminue par rapport à 2024 (1536k€). Il en résulte donc une variation négative de près de 270k€.

¹ Une charge à payer est constatée quand les montants sont individualisables et font l'objet d'un versement dans un délai connu ; une provision pour charges est constatée dans les autres cas (évaluation forfaitaire ou statistique et/ou versement dans un délai incertain). Lorsqu'une charge à payer est comptabilisée à la clôture d'un exercice, elle donne lieu à une écriture de contre-passation à l'ouverture de l'exercice suivant.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

I. Notes relatives à l'actif.

ACTIF	Note de renvoi	31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	①				
Immobilisations incorporelles		2 862 890	-2 804 942	57 948	63 165
Frais d'établissement		0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles		2 862 890	-2 804 942	57 948	63 165
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes		0	0	0	0
Immobilisations corporelles		183 850 146	-108 182 084	75 668 062	79 508 495
Terrains		6 031 108	-1 641 940	4 389 168	4 405 582
Constructions		98 446 390	-42 905 775	55 540 615	58 533 937
Installations techniques, matériels, et outillage		49 537 684	-39 865 308	9 672 376	10 257 062
Collections		21 720	-21 720	0	0
Autres immobilisations corporelles		27 089 814	-23 747 341	3 342 474	3 735 250
Immobilisations corporelles en cours		2 611 302		2 611 302	2 537 667
Avances et acomptes sur commandes		112 128	0	112 128	38 997
Immobilisations financières		0	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		186 713 037	-110 987 026	75 726 010	79 571 660
ACTIF CIRCULANT					
Créances	②	19 860 429	-41 528	19 818 901	19 188 687
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes		11 994 615	0	11 994 615	2 456 231
Créances clients et comptes rattachés		7 772 314	-41 528	7 730 786	16 468 743
Créances sur les redevables		0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes		0	0	0	0
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs)		0	0	0	0
Créances sur les autres débiteurs		93 500	0	93 500	263 713
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement)	③	13 557	0	13 557	7 351
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)		19 873 986	-41 528	19 832 458	19 196 038
TRESORERIE					
Disponibilités		8 938 232	0	8 938 232	8 651 076
Autres		658 963	0	658 963	486 592
TOTAL TRESORERIE	④	9 597 194	0	9 597 194	8 651 076
TOTAL GENERAL		216 184 217	-111 028 555	105 155 662	107 418 774

Note 1 : l'actif immobilisé.

Les tableaux ci-après détaillent, par nature et par catégories d'immobilisations, les éléments de variation de leur valeur brute (entrées, sorties et transferts d'immobilisations) et des amortissements comptabilisés entre le bilan d'ouverture de l'exercice et la situation arrêtée à la fin de l'exercice.

1. Les immobilisations incorporelles :

• Acquisitions :

Immobilisations incorporelles (valeur brute)		Valeur au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Transferts 2025	Valeur au 31/12/2025
203*	- Frais de recherche et de développement	111 421	0	-111 421	0	0
205*	- Brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2 826 459	30 298	0	5 143	2 861 900
208*	- Autres immobilisations incorporelles	990	0	0	0	990
232*	- Immobilisations incorporelles en cours	0	5 143	0	-5 143	0
Total		2 938 869	35 441	-111 421	0	2 862 890

En 2025, les frais de recherche et de développement totalement amortis ont été apurés (-111k€)

• Dotation aux amortissements :

Amortissement des immobilisations incorporelles		Valeur au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur au 31/12/2025
2803*	- Frais de recherche et de développement	111 421	0	-111 421	0
2805*	- Brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2 763 898	40 460	0	2 804 358
2808*	- Autres immobilisations incorporelles	386	198	0	584
Total		2 875 704	40 658	-111 421	2 804 942

On retrouve, en diminution, la sortie d'actif des frais de recherche totalement amortis abordés au point précédent.

2. Les immobilisations corporelles :

- Acquisitions :

Immobilisations corporelles (valeur brute)		Valeur au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Transferts 2025	Valeur au 31/12/2025
211*	- Terrains	4 389 168	0	0	0	4 389 168
212*	- Agencement terrains	1 641 940	0	0	0	1 641 940
213*	- Constructions	98 105 532	164 573	0	172 661	98 442 766
215*	- Installations techniques, matériels, et outillage	47 651 439	731 235	-29 997	1 183 885	49 536 563
216*	- Collections	21 720	0	0	0	21 720
218*	- Autres immobilisations corporelles	26 576 663	1 208 623	-708 096	0	27 077 190
231*	- Immobilisations corporelles en cours	2 526 587	1 441 261	0	-1 356 546	2 611 301,54
238*	- Avances et acomptes sur commandes	38 997	124 222	-51 091	0	112 128
Total		180 952 047	3 669 913	-789 183	0	183 832 777

La diminution de 789k€ concerne majoritairement les sorties d'actif enregistrées en 2025 pour un montant de 738k€ principalement en lien avec des destructions et mise au rebut.

A noter : La différence de 17k€ avec l'extrait du bilan (183 833k€ vs 183850k€ au bilan en page 14) correspond à des rattachements de charges d'immobilisations qui ne peuvent être considérées comme acquises et enregistrées dans le patrimoine de LMU au 31/12/2025.

La valeur brute des immobilisations corporelles augmente de 2880k€.

Les principaux investissements réalisés en 2025 concernent les bâtiments et équipements suivants :

Nature	Somme de Mtant en DI
TRAVAUX HALLE Pierre Gaubin	648 936
Laser Impulsionnel femtosconde	184 000
Serveurs	111 921
Analyseur Thermique	105 373
Travaux pour accueillir le Snow et Laser -	99 950
SPECTROMÈTRE À RÉSONANCE MAGNÉT	97 104
Ensemble de mobilier et de bureau pour le nouveau bâtiment IAGS	79 373
EXTENSION WIFI	76 755
Spectromètre de diffusion de la lumière	76 500
4 SERVEURS USERLAB	68 000
Equipelement audio bat LMAC	64 698
Modern Asc 358701 Sciences	50 783
Transformateur LLSH	49 779
Analyseur de mousse et de bulles	49 000
chaufferie biomasse	41 308
VIDEOPROJECTION Amphi GARNIER	39 958
Sièges Amphi VERON	31 200
Plateaux tables Amphi	29 641
Equipelement sonorisation + installation	29 354
DURAMIN-4 M1	28 293
REMPLACEMENT PRODUCTION ECS GYM.M.WEBER.	27 250
Ensemble de fauteuils et chaises pour le nouveau batiment	26 608
Onduleur et Travaux de mise en conformité	25 013
Total général	2 040 795

- Dotation aux amortissements :

Amortissement des immobilisations corporelles		Valeur au 31/12/2024	Correction d'erreur*	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Valeur au 31/12/2025
2812*	- Agencement terrains	1 625 526		16 414	0	1 641 940
2813*	- Constructions	39 571 520	16 414	3 317 841	0	42 905 775
2815*	- Installations techniques, matériels, et outillage	37 394 377	7 552	2 493 375	-29 997	39 865 308
2816*	- Collections	21 720		0	0	21 720
2818*	- Autres immobilisations corporelles	22 874 146	3 788	1 576 841	-707 434	23 747 341
Total		101 487 290	27 754	7 404 471	-737 431	108 182 084

* Voir le chapitre Principes et méthodes comptables §III. Les corrections d'erreurs, p.4

On retrouve d'une part, en corrections d'erreur, les écritures relatives au point développé en page 6 et d'autre part, en diminution des montants équivalents aux sorties d'actifs.

La valeur des amortissements comptabilisés sur les immobilisations corporelles augmente de 6695k€.

L'exercice 2025 marque une rupture dans la politique d'investissement menée aux cours des dernières années : D'un niveau légèrement inférieur à 4000k€, ils apparaissent très en retrait par à la moyenne constatée sur la période 2021/2024 : 6500k€.

Ce changement de paradigme a certes été dicté par la volonté de rétablir une situation financière dégradée et par une conjoncture défavorable mais il emporte des conséquences à moyen terme.

Ainsi, le taux d'obsolescence de l'établissement ne cesse de se dégrader :il était de 0.49 en 2021, il s'établit fin 2025 à 0.40.

Cette évolution illustre le vieillissement des équipements ainsi que la relative faiblesse des investissements réalisés au cours des dernières années.

Cette situation pourrait devenir une contrainte dans la recherche de contrats partenariaux et un frein à la qualité de la recherche menée au sein de l'établissement.

Note 2 : les créances.

Les créances augmentent de 636k€ par rapport à 2024 (=19196k€) et s'établissent à 19832k€ au 31 décembre 2025.

Pour la plupart, ces créances sont liquides et exigibles immédiatement et reflètent la situation budgétaire des opérations pluriannuelles au 31/12/2025 (méthode à l'avancement – cf page 12).

Une partie de ces créances a d'ores et déjà été perçue par LMU au titre d'avances (cf pages 8 et 30) mais ne sont pas encore considérées comme définitivement acquises par l'établissement en l'absence de certification d'acquisition du droit : bilan financier non produit/non validé et/ou jalon non atteint.

Créances en K€	Montant brut	Liquidité de l'actif		
		Échéances à-1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à + de 5 ans
Créances sur des entités publiques	11 994 615	11 994 615		
Créances clients et comptes rattachés	7 730 786	7 730 786		
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)		0		
Autres créances	93 500	93 500		
Charges constatées d'avances	13 557	13 557		
TOTAL	19 832 458	19 832 458		

1. Poids des produits à recevoir comptabilisés au 31 décembre 2025 :

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
41810000	Clts Fact à établir	6 810 030	6 814 696	4 666	0%
44871000	Fin à recevoir	2 687 914	3 418 993	731 079	27%
44877000	Sub à recevoir	5 949 974	7 418 903	1 468 929	25%
Total général		15 447 918	17 652 592	2 204 674	14%

En raison d'un biais SIFAC, l'ensemble des PAR 2024 a été comptabilisé sur le compte 4181 - Les données ci-dessus reventilent ces montants pour faciliter la comparaison

Le poste « créances sur des entités publiques » inclut des produits à recevoir (PAR) à hauteur de 10838k€, à savoir 7418k€ de subventions de fonctionnement à recevoir et 3419k€ de financements d'actifs à recevoir, en hausse moyenne de 25% par rapport à 2024.

Le poste « Clients-Facture à établir » inclut des produits à recevoir (PAR) à hauteur de 6815k€, stable par rapport à 2024.

Le total des PAR s'élève à 17653k€, en progression de 2205k€, soit 14% par rapport au montant des PAR comptabilisés en 2024 :

Ces PAR se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

En fonctionnement (Comptes 4181x et 44877x) :

Cpte gén.	Désignation	Montant
70623100	Form.Contract Appr	6 080 478
74881000	Autre sub public	2 068 815
74131200	ANR hors Invest aven	1 617 448
74460000	Subvention UE	902 065
74420000	Subv de la région	846 238
74440000	Subv des communes	608 157
74128000	Aut Minis - autre sub	542 448
74131100	ANR Invest avenir	529 013
70621100	Dt scol dip nat-nat	343 299
74882000	Autre sub privé	278 243
70662000	Prest de recherche	131 452
70621300	Dts dipl prop à ets	109 274
70624000	Prest de form cont	108 394
74480000	Subv autre ent publ	25 434
70682000	autres prest Serv	17 192
64111000	Rém principales	12 571
70840000	Mise à disp pers fac	8 960
70663000	Mes et expertises	2 370
74118000	Min tutelle autre sub	661
74132200	Frais format° ASP	380
70621200	Dt scol dip nat- HUE	357
70625000	Validat acquis exper	350
Total PAR Investissement		14 233 599

Le PAR le plus important correspond au produit attendu au titre de l'apprentissage. La subvention est versée par le CFA FORMASUP, le PAR comptabilisé correspond au budget prévisionnel notifié par le CFA pour 2025 et dont le versement par le CFA est attendu en 2026.

En investissement (compte 44871x) :

Cpte gén.	Désignation	Montant
13160002	Fin UE non ratt	1 720 891
13140002	Fin Comm non ratt	579 299
10100002	Fin non rat -Etat	445 908
13120002	Fin Rég non ratt	341 055
13130002	Fin Dépt non ratt	187 716
13181002	Fin Aut non rat publ	95 411
10100001	Fin non rat -Public	44 183
13182002	Fin Aut non rat priv	4 531
Total PAR Investissement		3 418 993

2. Précisions sur les créances clients et comptes rattachés :

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
41110000	Clients	852 430	794 063	-58 367	-7%
41200000	Clts Etud stagiaires	114 932	127 647	12 715	11%
41600000	Clts douteux-litig	299 756	35 908	-263 848	-88%
41810000	Clts Fact à établir	6 180 030	6 814 696	634 666	10%
Total général		7 447 148	7 772 314	325 166	-54%

Les créances clients sur ventes et prestations de service diminuent de 58k€, en raison principalement des conséquences des admissions en non-valeur prononcées.

Les créances clients douteux (compte 416) diminuent de près de 264k€ à la suite des admissions en non-valeur prononcées par le Conseil d'administration. Ces non-valeurs concernaient les droits d'inscription non recouverts sur la période 2016-2024 pour un montant de 15k€ ainsi que l'admission en non-valeur portant sur les créances d'entreprises en liquidation judiciaire, pour lesquelles les créances ont été régulièrement déclarées, d'un montant total de 256k€.

Les produits à recevoir (compte 4181), dont une partie sera à émettre en 2026, sont en augmentation de 10%.

3. Dépréciations comptabilisées au 31 décembre 2025 :

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
49110000	Dép Clients divers	238 010	41 447	-196 562	-83%
49120000	Dép Etudiants	8 284	81	-8 203	-99%
Total général		246 294	41 528	-204 765	-83%

L'admission en non-valeur des créances précédentes a entraîné, ipso facto, la reprise des dépréciations qui avaient été constituées au cours des années précédentes et une variation (=reprise) de près de 205k€.

Le poste « créances clients et comptes rattachés » est ainsi déprécié de 42k€ au 31 décembre 2025, contre 246k€ l'année précédente.

Il recense au 31/12/2025, 2 dossiers d'entreprise en redressement judiciaire pour lesquelles existe un plan d'apurement en plusieurs années (provision à hauteur de la dette résiduelle) ainsi qu'un dossier d'une entreprise placée en liquidation judiciaire en fin d'exercice 2025 (provision à hauteur de la créance)

A noter : Fin 2024, la plus grande partie de la dépréciation constatée sur le poste client, provenait de la neutralisation des créances émises à l'encontre de la société HYDROPTION. Elle faisait suite à la résiliation aux torts et au frais et risques de ladite société des lots de l'accord cadre la concernant par la direction des achats de l'Etat (DAE).

Pour mémoire, cette procédure avait été initiée par la Direction des Achats de l'Etat (DAE) en raison de la carence de la Société Hydroption pour honorer ses engagements tarifaires prévus dans l'accord-cadre négocié avec la DAE, sur la base duquel un certain nombre d'opérateurs de l'Etat s'étaient engagés avec la Société Hydroption (marchés subséquents).

Ces créances couvrent les préjudices pour la période 2021 à 2023. La société a été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Toulon le 2 décembre 2021.

Dans sa dernière analyse transmise aux établissements concernés par cette procédure le 05/08/2025, dont fait partie LMU, le bureau CE2B, confirmant l'analyse de la DAE, et en amont du jugement du tribunal de commerce intervenu fin novembre 2025, mentionnait les 2 options possibles :

- En cas de rejet de nos créances, contestation de la décision à nos frais mais avec des perspectives faibles de recouvrement.
- Demande d'admission en non-valeur immédiate sans attendre la fin du contentieux qui pourrait durer encore de longs mois avec des perspectives de recouvrement également très faibles

Après échanges avec la Présidente, le Directeur Général des Services et le service juridique de l'université, il a été décidé de retenir la seconde option et de présenter les créances en non-valeur.

Le préjudice avait été évalué pour LMU à 214 189,57€ TTC (178 491,32€ HT) et se décompose de la manière suivante :

préjudice subi au titre de l'année 2021	58 963,37
préjudice subi au titre de l'année 2022	133 512,53
préjudice subi au titre de l'année 2023	21 713,68
Σ	214 189,57

Comme anticipé par les services juridiques de la DAE et du bureau CE2B, le tribunal de commerce de Toulon, par jugements du 19/12/2025, a ordonné le rejet des créances déclarées par l'université du Mans.

Les comptes étudiants sont dépréciés suivant l'ancienneté des créances non-recouvrées au 31 décembre qui détermine une probabilité statistique de recouvrer les sommes en question :

- Au 31 décembre N+1 : dépréciation égale à 25% des sommes non recouvrées,
- Au 31 décembre N+2 : dépréciation égale à 50% des sommes non recouvrées,
- Au 31 décembre N+3 : dépréciation égale à 75% des sommes non recouvrées,
- Au 31 décembre N+4 : dépréciation égale à 100% des sommes non recouvrées.

Note ③ : les charges constatées d'avance.

Cpte gén	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
48600000	Charges const avance	7 351	13 557	6 206	84%
Total général		7 351	13 557	6 206	84%

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2025 mais qui se rattachent à 2026 (voire au-delà). Sont essentiellement concernées des dépenses de maintenance, d'abonnements, de location et de redevances d'utilisation de logiciels.

Ces charges constatées d'avance (CCA) progressent en 2025 : 14k€ en 2025 vs 7k€ en 2024.

Ces CCA se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

Cpte gén.	Désignation	Total
62888000	Autres frais divers	6 150
65110000	Redevances pour conc	3 717
61380000	Autres locations	1 515
61680000	Autres assurances	979
61830000	Doc tech et biblio	529
62810000	Concours divers	400
61560000	Entr Maintenance	267
	Total	13 557

Note 4 : la trésorerie.

Le montant total de la trésorerie disponible au 31 décembre 2025 s'élève à 9597k€, en augmentation de près de 460k€ par rapport à 2024.

Le tableau des flux de trésorerie (TdFT) ci-après détaille l'évolution de la trésorerie entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, en isolant les flux de trésorerie liés à l'activité, liés aux opérations d'investissement, liés aux opérations de financement et, enfin, liés aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers.

La méthode indirecte a été retenue pour présenter le TdFT : le résultat net comptable (1044k€, voir note relative aux postes du compte de résultat p.33) est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'activité ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Le TdFT se décompose de la façon suivante :

- La marge brute d'autofinancement (MBA) s'établit à 3310k€. La MBA est un résultat net duquel les amortissements et les provisions ont été retranchés, puisque ces opérations ne génèrent aucun flux de trésorerie ;
- Le flux de trésorerie généré par l'activité s'établit à 2655k€. Il permet de neutraliser les décalages de trésorerie liées au délai d'encaissement des recettes et de paiement des dépenses, et mesure ainsi quel excédent de trésorerie a été généré par l'activité propre de l'établissement ;
- Le flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'établit à -3627k€. Il retrace les décaissements qui résultent des acquisitions d'immobilisations, net des encaissements provenant des cessions d'immobilisations ;
- Le flux de trésorerie lié aux opérations de financement s'établit à 1585k€. Il retrace l'ensemble des encaissements et décaissements relatifs aux choix de financements. Comme les universités sont des établissements publics non autorisés à recourir à l'emprunt, ce flux est constitué uniquement des augmentations ou diminutions de capitaux propres (voir p.24 note 5 Les fonds propres) ;
- Le flux de trésorerie lié aux opérations gérées pour le compte d'organismes tiers s'élève à -153k€.

→ Au final, il résulte de ces différents éléments une variation de trésorerie positive de 460k€ détaillée dans le tableau ci-dessous :

Société(s) : 1010

Exercices N : 2025 et N-1 : 2024
Périodes N : 001 à 014 et N-1 : 001 à 014

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ		
RESULTAT NET	1 044 107,70	-1 109 248,36
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	2 265 975,43	1 883 744,29
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	2 265 975,43	1 883 744,29
Plus-values de cession	0,00	0,00
Engagements à réaliser	0,00	0,00
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-655 377,81	1 918 687,18
Stocks	0,00	0,00
Créances clients et comptes rattachés	8 942 721,93	424 024,40
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-1 147 590,60	849 293,62
Autres comptes	-8 450 509,14	645 369,16
TOTAL (I)	2 654 705,32	2 693 183,11
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
ENCAISSEMENTS	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations corporelles	0,00	0,00
Cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DÉCAISSEMENTS	3 626 897,44	6 974 231,03
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	30 298,00	62 241,38
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3 596 599,44	6 911 989,65
Acquisitions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
TOTAL (II)	-3 626 897,44	-6 974 231,03
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
ENCAISSEMENTS	1 585 267,92	3 595 878,92
Dotations en capitaux propres	1 585 123,68	3 594 070,16
Emissions d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	144,24	1 808,76
DÉCAISSEMENTS	109,62	1 802,22
Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Autres opérations	109,62	1 802,22
TOTAL (III)	1 585 158,30	3 594 076,70
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS		
ENCAISSEMENTS	5 670 852,74	9 475 481,12
DÉCAISSEMENTS	5 824 266,47	9 348 200,41
TOTAL (IV)	-153 413,73	127 280,71
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=III+IV)	459 552,45	-559 690,51
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	9 137 641,78	9 697 332,29
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	9 597 194,23	9 137 641,78

Date de l'extraction : 04.02.2026

II. Notes relatives au passif.

PASSIF	Note de renvoi	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	5		
Financements reçus		68 042 300	72 095 284
Financement de l'actif par l'Etat		58 016 364	60 981 758
Financement de l'actif par des tiers		10 025 936	11 113 526
Réserves		13 197 645	13 855 018
Report à nouveau		19 964	451 875
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 044 108	-1 109 248
TOTAL FONDS PROPRES		82 304 016	85 292 929
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6		
Provisions pour risques		367 230	27 130
Provisions pour charges		1 461 753	1 390 280
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 828 983	1 417 410
DETTES FINANCIERES			
Dettes financières et autres emprunts		1 471	1 437
TOTAL DES DETTES FINANCIERES		1 471	1 437
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	2 042 937	3 190 527
Dettes fiscales et sociales		3 508 416	4 025 059
Avances et acomptes reçus		13 349 688	11 191 829
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		1 147 828	0
Autres dettes non financières		276 235	1 828 324
Produits constatés d'avance	8	696 088	957 825
TOTAL DETTES NON FINANCIERES		21 021 192	21 193 564
TRESORERIE			
Autres éléments de trésorerie passive	4	0	27
TOTAL TRESORERIE		0	27
TOTAL GENERAL		105 155 662	107 905 367

Note 5 : les fonds propres.

Le tableau ci-après présente la variation des capitaux propres entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture de l'exercice 2025 :

Fonds propres	Valeur au 31/12/2024	Correction d'erreur*	Augmentation 2025	Quotes-parts 2025	Diminution 2025	Valeur au 31/12/ 2025
Financements de l'actif reçus de l'Etat	60 981 758	-30 008	391 408	-2 933 833	-392 962	58 016 364
Non rattachés à des actifs	1 666 950		153 728		0	1 820 678
Rattachés à des actifs	59 314 809	-30 008	237 680	-2 933 833	-392 962	56 195 686
Autres financements de l'actif	11 113 526	-17 294	1 193 716	-111 290	-2 152 722	10 025 936
Non rattachés à des actifs	2 942 719		196 998		0	3 139 716
Rattachés à des actifs	8 170 807	-17 294	996 718	-111 290	-2 152 722	6 886 220
Réserves facultatives	13 855 018	0	0	0	-657 373	13 197 645
Affectation du Resultat 2024	13 855 018				-657 373	13 197 645
Report à nouveau (RAN)	451 875	19 964	0		-451 875	19 964
Report à nouveau (RAN)	451 875	19 964	0		-451 875	19 964
Résultat 2024	-1 109 248					
Total	85 292 929		1 585 124	-3 045 124	-3 654 932	81 259 908
Résultat 2025					1 044 108	1 044 108
Total	85 292 929		1 585 124	-3 045 124	-2 610 824	82 304 016

* Voir le chapitre Principes et méthodes comptables §III. Les corrections d'erreurs, p.4

Les capitaux propres de LMU sont composés des éléments suivants :

- Les financements reçus de l'État. Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris au résultat (par quotes-parts) au même rythme que l'amortissement des biens correspondants ;
- Les financements reçus de tiers autres que l'État pour le financement d'investissements. Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris au compte de résultat (par quotes-parts) au même rythme que celui de l'amortissement des actifs qu'ils financent.
- Les réserves de l'établissement. Elles représentent le montant cumulé des résultats des exercices précédents affectés en reports à nouveau ou en réserves facultatives par décision du Conseil d'Administration. Le résultat déficitaire de l'exercice 2024 (1109k€), supérieur au report à nouveau d'un montant de 452k€ au 31/12/2024, a obligé l'établissement à prélever la somme de 657k€ dans ses réserves.
- Le report à nouveau représente tous les bénéfices des exercices antérieurs non affectés en réserves. Ces bénéfices en "report à nouveau" ont un but à court terme de rééquilibrer les finances de l'établissement notamment pour résorber un déficit futur. Le solde de ce report à nouveau (452k€) a été totalement utilisé en 2025 pour absorber une partie du déficit 2024 (-1109k€). Sa valeur au 31/12/2025 résulte des corrections d'erreurs explicitées en page 4.
- Le résultat comptable de l'exercice est excédentaire en 2025 pour la 1^{ère} fois depuis 4 ans : 1399k€ (voir notes relatives au compte de résultat, p.31 et suivantes).

	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	808 795	-808 795	-4 637 315	-1 109 248	1 044 108

Le tableau, ci-après, présente, de façon détaillée et par financeur, la variation de ces financements reçus de la part de tiers autres que l'État entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture de l'exercice 2025 :

Financements par des tiers autres que l'Etat	Valeur au 31/12/2024	Correction d'erreur*	Augmentation 2025	Quotes-parts 2025	Diminution 2025	Valeur au 31/12/ 2025
Financements non rattachés à des actifs	2 942 719		196 998		0	3 139 716
- Régions	491 678		-80 147			411 531
- Département	69 309		129 699			199 008
- Communes	507 235		122 157			629 392
- Autres collectivités	0		0			0
- Union Européenne	1 687 892		32 999			1 720 891
- Autres organismes	0		0			0
- Autres	186 605		-7 711			178 894
Financements rattachés à des actifs	8 170 807	-17 294	996 718	-111 290	-2 152 722	6 886 220
- Régions	2 546 052	-15 420	334 123	-56 139	-590 099	2 218 517
- Département	1 196 071	-273	129 909	27 249	-432 359	920 598
- Communes	2 402 978	-449	379 646	200 085	-878 387	2 103 873
- Autres collectivités	2 259		0	62 756	-64 839	177
- Union Européenne	530 884		1 476	-16 238	-165 048	351 074
- Autres organismes	7 051		0	-604	-2 500	3 947
- Autres	1 485 511	-1 152	151 564	-328 399	-19 490	1 288 034
Total	11 113 526	-17 294	1 193 716	-111 290	-2 152 722	10 025 936

Note 6 : les provisions pour risques et charges.

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus au cours de l'exercice ou en cours à la date de clôture, rendent probables quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance demeurent incertaines.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation annuelle afin d'ajuster leur niveau à l'évolution des dossiers.

Comptes	Libellés Comptes	Provisions Début exercice	Augm.Dotations exercice	Dimin.Reprise exercice	Provisions Fin exercice
15110000	Provisions pour litiges	27 130	343 600	-3 500	367 230
15180000	Autres provisions pour risques	0	0	0	0
15820000	Provisions pour CET	961 855	42 926	0	1 004 781
15830000	Provisions pour CET charges sociales et	428 425	28 547	0	456 972
		1 417 410	415 073	-3 500	1 828 983

Ce poste retrace, tout d'abord, les provisions constituées en 2025 pour des litiges opposant l'Université à des étudiants, des personnels ou des entreprises.

Au total, les provisions pour litiges s'élèvent à 367K€ au 31/12/2025.

Ce poste retrace ensuite les provisions liées aux passifs sociaux correspondant aux jours de congés épargnés sur CET (se reporter au chapitre « Comparabilité des comptes » § VIII « Les passifs sociaux », p.10).

Ces dernières progressent de 71k€ par rapport à 2024.

Note 7 : les dettes.

Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
Total dettes financières	1 437	1 471	35	2%
Total dettes non financières	21 193 564	21 021 192	-172 372	-1%
PASSIF CIRCULANT	21 195 001	21 022 664	-172 337	-1%

Le poste « dettes non financières » régresse de 1% par rapport à l'exercice précédent, et s'établit à 21023k€ (21195k€ en 2024).

Les dettes sont liquides et exigibles immédiatement ou à court terme à l'exception notable des avances et acomptes reçus sur commandes en lien avec les opérations pluriannuelles dont les échéances sont davantage étalées sur les prochaines années :

Dettes en K€	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances de un à cinq ans	Échéances à plus de cinq ans
Dettes :				
- Dettes financières	1 471	1 471		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés et avance et acomptes sur cdes en cours	2 042 937	2 042 937		
- Dettes fiscales et sociales	3 508 416	3 508 416		
- Avances et acomptes reçus sur commandes	13 349 688	2 276 672	11 073 016	
- Dettes correspondant à des opérations pour compte de	1 147 827	1 147 827		
- Autres dettes	276 235	276 235		
- Produits constatés d'avance	696 088	696 088		
TOTAL	21 022 663	9 949 647	11 073 016	

1. Le poste « dettes fournisseurs »

Cpte gén	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1	Variation N/N-1 en %
40110000	Fournisseurs	0	5 074	5 073	1335124%
40170000	Retenues de garantie	382	382	0	0%
40410000	Fourn d'immo.	0	1 102	1 102	0%
40470000	Fourn immo reten gar	164 378	122 526	-41 852	-25%
40810000	Fournisseurs fnp	1 792 720	970 240	-822 481	-46%
40811000	Fr fnp biens & svces	621 968	588 922	-33 045	-5%
40840000	Frs fnp Immo non aux	611 079	354 691	-256 388	-42%
Total général		3 190 527	2 042 937	-1 147 591	-36%

Ce poste regroupe, d'une part, les dettes fournisseurs pour lesquelles un service fait avait été certifié au 31/12/2025 en fonctionnement (40810000) et en investissement (40840000)

Il intègre, d'autre part, les prestations réalisées en fin d'exercice mais qui n'avaient pu donner lieu à service fait au 31/12 (compte 40811000)

Ce poste retrouve, après une année 2024, marquée par des tensions sur la trésorerie qui avaient contraint l'établissement à ajuster sa politique de paiement au cours du dernier quadrimestre, un niveau de charges à payer autour de 2000k€ comparable à la moyenne 2021/2023.

Cette situation confirme que LMU a su, au cours de l'exercice 2025, rétablir sa situation vis-à-vis de ses fournisseurs et revenir à des délais de paiement compatibles avec la règle des 30 jours.

Ces CAP se répartissent, pour les montants les plus significatifs (>10k€), de la manière suivante, (du montant le plus élevé au moins élevé) :

- Sur dépenses de fonctionnement :

Charges à payer (CAP) avec SF au 31/12/2025 - Fonctionnement		31/12/2025
65110000	Redevances pour conc	187 071
61320000	Locations immob.	82 162
60611000	Electricite	69 904
65781800	Aut charges spécifique	69 208
61520000	Entret/bien immobil	64 154
60630000	Fourniture entretien	56 151
61550000	Entret/bien mobilier	47 461
60670000	Fournit.enseigt	44 142
62860000	Prest ext nettoyage	39 127
62810000	Concours divers	36 544
62885000	Factur payes à façon	25 402
62888000	Autres frais divers	23 094
62380000	Divers	22 626
61350000	Locations mobilières	21 641
61560000	Entr Maintenance	21 071
62260000	Honoraires	20 785
62570000	Frais réceptions	19 081
62370000	Publications	17 529
62830000	Formation continue	13 010

ET

Charges à payer (CAPAC) sans SF au 31/12/2025 - Fonctionnement		31/12/2025
65110000	Redevances pour conc	137 180
60611000	Electricite	108 435
60613000	Gaz	40 811
62510000	Voyages et Depl.	36 665
62142000	Perso mad de etab	34 107
61520000	Entret/bien immobil	32 428
62560000	Mission	30 452
60630000	Fourniture entretien	29 519
61550000	Entret/bien mobilier	29 378
60617000	Eau	22 016
62850000	Prest ext gardiennag	15 287
65781800	Aut charges spécifique	14 181

- Sur dépenses d'investissement :

Charges à payer (CAP) avec SF au 31/12/2025 - Investissement		31/12/202
21547001	Matériel acq	203 962
21832701	Mat informatique acq	105 713
23150001	Inst. tech. en cours	17 086

Enfin, ce poste comprend également les retenues de garanties enregistrées en comptabilité (comptes 4017x et 4047x), retenues qui seront remboursées à l'expiration des délais de garantie dès lors qu'aucune malfaçon n'aura été détectée : 123k€ fin 2025 en diminution de 42k€.

2. Le poste « dettes fiscales et sociales »

Cpte gén	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1	Variation N/N-1 en %
42860000	Personnel-autres CAP	3 993 916	3 455 053	-538 862	-13%
44860000	Etat CAP aut col pub	31 143	53 363	22 220	71%
Total général		4 025 059	3 508 416	-516 642	-13%

Ce poste inclut, d'une part, les CAP liées aux passifs sociaux (heures complémentaires, vacances d'enseignement, congés payés non pris) ainsi que les CAP sur rappels de rémunérations (se reporter au chapitre « Comparabilité des comptes » § VIII « Les passifs sociaux », p.10).

Il apparait en retrait par rapport à 2024 avec une variation de -539k€

Les postes relatifs aux passifs sociaux évoluent comme suit entre 2024/2025 :

Passif social	Principe de rattachement	Δ comptabilisée au 31/12/2025
CAP congès des BIATSS	CAP	-268 320
CAP DONNS en stock au 31/12/2023	CAP	-563
CAP jours CET à indemniser en 2025	CAP	2 714
CAP jours CET à verser à la RAFP en 2025	CAP	-9 834
HC des enseignants-chercheurs	CAP	6 912
CAP Masse salariale	CAP	-269 771
Total passifs sociaux		-538 862

Il inclut, d'autre part, les dettes fiscales et plus particulièrement celles relatives à l'impôt sur les sociétés.

Le montant de l'impôt sur les sociétés dû en 2026, au titre de l'exercice 2025, sera de 53k€, en hausse de 22k€ par rapport à 2024.

A noter : Cet impôt sur les sociétés était en lien avec l'usine de cogénération exploitée par l'établissement qui permettait de revendre une partie de notre production. La connexion au réseau de chaleur de la ville du Mans, dont les travaux ont été initiés en 2025, mettra un terme à cette activité.

3. Le poste « Avances et acomptes reçues »

Cpte gén	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1	Variation N/N-1 en %
41910000	Cts Av reçu/cde EC	6 014 628	6 655 209	640 580	11%
44190000	Avances sub et fin	4 604	0	-4 604	-100%
44191000	Avances fin et sub	5 172 597	6 694 479	1 521 883	29%
Total général		11 191 829	13 349 688	2 157 859	19%

Il recense les fonds versés lors de la signature de convention partenariale et/ou de recherche notamment dans le cadre des opérations pluriannuelles.

Ces sommes donneront lieu par la suite, et selon le rythme des dépenses, à l'émission de titres de recettes définitifs (cf pages 8 et 18)

4. Le poste « Autres dettes non financières »

Cpte gén	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1	Variation N/N-1 en %
46632000	Virts à reimput dt	9	137	128	1456%
46633000	Virts à reimput frs	6 042	3 806	-2 236	-37%
46641000	Excedents	57	-306	-363	-639%
46642100	Excedents vers di	168	9	-159	-95%
46643100	Excedents vers Four	1	1	0	0%
46712000	Aide mob inter dt	1 450 693	0	-1 450 693	-100%
47152000	Recette régi. Manu.	-279	-72	207	-74%
47181000	Compensation légale	0	0	0	0%
47182100	Autre recet das aux	290 157	190 169	-99 988	-34%
47182800	Autre recet d'asser	14 068	25 691	11 623	83%
47312100	Rec à transférer dt	67 409	48 520	-18 889	-28%
47183000	Autre recet das frs	0	8 281	8 281	0%
Total général		1 828 324	276 235	-1 552 089	-85%

Enfin, les autres dettes non financières recensent principalement les recettes perçues qui n'ont pu être identifiées au 31/12 ou qui n'ont pu donner lieu à émission de titre définitif.

A noter : Jusqu'en 2024 inclus, les fonds gérés dans le cadre des opérations pour compte de tiers (bourse Erasmus, Aide à la mobilité internationale) étaient comptabilisés dans ce poste sur le compte 4671*. En 2025, la création d'un nouveau compte 4675* a entraîné la comptabilisation de ces fonds sur le poste « Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers. »

Pour faciliter la comparaison inter-exercice, les données afférentes à ces dettes sont reprises à la fois dans ce poste (pour retrouver le total N-1) et dans le poste « Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers. » afin de permettre la comparaison et de déterminer la variation.

Hors cet élément, ce poste enregistre une diminution de 102k€ par rapport à 2024.

5. Le poste « Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers. »

Cpte gén	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1	Variation N/N-1 en %
46712000	Aide mob inter dt	1 450 693	0	-1 450 693	-100%
46751332	Brs Aide mob int dt	0	1 147 827	1 147 827	0%
Total général		1 450 693	1 147 827	-302 866	-21%

Comme indiqué dans son libellé, ce poste enregistre les fonds gérés dans le cadre des opérations pour compte de tiers telles que les bourses Erasmus, Aide à la mobilité internationale...

Il s'agit de fonds perçus, le plus souvent en provenance de l'Union Européenne, pour lesquels l'établissement est en charge de verser les fonds aux candidats remplissant les conditions définies par le financeur.

A défaut d'utilisation, ces fonds devront être remboursés aux financeurs.

Note 8 : les produits constatés d'avance.

Cpte gén	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1	Variation N/N-1 en %
48700000	Prod const avance	957 825	696 088	-261 736	-27%
Total général		957 825	696 088	-261 736	-27%

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2025 mais qui se rattachent pour partie à l'exercice 2025 et aux exercices suivants. Ces produits constatés d'avance (PCA) s'élèvent à 696k€, contre 958k€ en 2024 (-27%) :

Ces PCA se répartissent de la manière suivante (du montant le plus élevé au moins élevé) :

Produits constatés d'avance (PCA)		31/12/2025
70662000	Prest de recherche	273 870
70624000	Prest de form cont	99 292
70621300	Dts dipl prop à ets	80 401
74440000	Subv des communes	62 672
74881000	Autre sub public	54 523
74128000	Aut Minis - autr sub	51 555
70621100	Dt scol dip nat-nat	22 842
70682000	autres prest Serv	16 831
10100002	Fin non rat -Etat	12 798
74118000	Min tutelle autr sub	8 574
74480000	Subv autre ent publ	5 662
74131200	ANR hors Invest aven	5 449
70625000	Validat acquis exper	1 620
TOTAL		696 088

Pour mémoire : les recettes de la formation continue font l'objet d'un rattachement à l'exercice. Les principes de rattachement des produits à l'exercice sont détaillés dans le chapitre « Comparabilité des comptes » § VII « Le rattachement des charges et des produits à l'exercice » point I. « Les droits d'inscription », pages 8 et suivantes.

Des PCA sont comptabilisés au compte 706211 à 706213 pour 103k€ pour les diplômes universitaires DUEF et PFST dont le tarif représente le coût réel de la formation et constitue de ce fait la contrepartie d'un service rendu et non un simple droit d'entrée.

Les produits de la formation continue (c/.70624) et de la validation des acquis de l'expérience (c/.70625) sont également proratisés et rattachés à l'exercice par la comptabilisation de PCA, pour un montant cumulé de 101k€.

III. Les composantes du bilan.

Le résultat positif dégagé en 2025 (Cf pages 32 et suivantes), permet à l'université de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) de plus de 3105k€ en 2025.

CAF		
Libellés	Montant 2025	Montant 2024
Résultat Net	1 044 107,70	-1 109 248,36
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 880 000,73	7 686 677,24
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-227 983,54	-3 906,63
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
- produits de cession d'éléments d'actifs	0,00	0,00
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-5 590 806,91	-5 760 943,59
= CAF ou IAF*	3 105 317,98	812 578,66

En raison de la relative faiblesse des investissements réalisés en 2025 et grâce aux financements obtenus, la CAF permet d'améliorer de manière notable le fonds de roulement d'un montant de 1064k€

Evolution de la situation patrimoniale - Partie 1			
EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	3 105 317,98
Investissements	3 626 897,44	Financement de l'actif par l'Etat	391 408,00
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 193 715,68
		Autres ressources	0,00
Remboursement des dettes financières	124,62	Augmentation des dettes financières	159,24
TOTAL EMPLOIS	3 627 022,06	TOTAL RESSOURCES	4 690 600,90
Apport au fonds de roulement	1 063 578,84	Prélèvement sur fonds de roulement	0,00

En dépit de la hausse du fonds de roulement, la trésorerie évolue moins fortement : +460k€.

L'explication principale à ce différentiel d'évolution provient de la résorption des factures impayées au 31/12/2024 (cf 1- Le poste « dettes fournisseurs ») qui a entraîné une variation positive du besoin en fonds de roulement : +604k€.

SPE2 : Variation et niveau de fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie		
N° ligne	Libellé	Montants
1	Variation du Fonds de Roulement : Apport ou Prélèvement	1 063 578,84
2	Variation du Besoin en Fonds de roulement (Fonds de roulement - Trésorerie)	604 026,39
3	Variation de la Trésorerie : Abondement ou Prélèvement	459 552,45
4	Niveau du Fonds de Roulement	8 449 988,25
5	Niveau du Besoin en Fonds de Roulement	-1 147 205,98
6	Niveau de la Trésorerie	9 597 194,23

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire pour la 1^{ère} fois depuis 4 ans : il s'établit à 1044k€. Pour mémoire et comparaison, le résultat patrimonial était de -1109k€ en 2024, -4560k€ en 2023 et de -262k€ en 2022.

I. Notes relatives aux charges.

CHARGES	Note de renvoi	Exercice 2025	Exercice 2024	Δ 2025/2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats		6 346	7 685	-17,41%
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de	②	9 460 287	11 286 396	-16,18%
Charges de personnel	①	91 338 162	91 954 605	-0,67%
Salaires, traitements et rémunérations diverses		55 250 115	56 472 228	-2,16%
Charges sociales		35 684 615	35 009 288	+1,93%
Intéressement et participation		0	0	
Autres charges de personnel		403 433	473 089	-14,72%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	③	3 433 190	3 316 434	+3,52%
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes	④	7 880 001	7 686 677	+2,52%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		112 117 986	114 251 797	-1,87%
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositif d'intervention pour compte propre				
Transfert aux ménages		0	0	
Transferts aux entreprises		0	0	
Transferts aux collectivités territoriales		0	0	
Transferts aux autres collectivités		0	0	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		0	0	
Dotations aux provisions et dépréciations		0	0	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		0	0	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		112 117 986	114 251 797	-1,87%
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		0	0	
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement		0	0	
Perte de changes		198	660	-70,02%
Autres charges financières		0	0	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		0	0	
TOTAL CHARGES FINANCIERES		198	660	-70,02%
Impôt sur les sociétés	⑤	50 501	31 143	+62,16%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		1 044 108	0	
TOTAL CHARGES		113 212 793	114 283 599	-0,94%

Conformément aux engagements des gouvernances successives de rétablissement de la situation financière, il est constaté un recul global de près de 2% des charges de fonctionnement avec des diminutions variables tant en ce qui concerne les charges du quotidien que celles de personnel dont les évolutions réciproques sont détaillées ci-dessous.

Note 1 : les charges de personnel (comptes 63x et 64x).

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs de l'Université du Mans exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT), ainsi que leur évolution entre 2024 et 2025 :

En ETPT	Exercice 2025	Exercice 2024	Δ en %	Δ en ETPT
Emploi				
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs				
titulaires	447	462	- 3%	-15
non titulaires	208	207	+ 0%	+1
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)				
titulaires	254	257	- 1%	-3
non titulaires	294	299	- 2%	-5
Total ETPT	1 203	1 225	- 2%	-22

En lien avec les engagements successifs pris lors du vote du budget initial 2025 puis du BR1/2025 corrélé au plan portant sur les Conditions de Retour à l'Equilibre, l'exercice 2025 marque une rupture dans l'évolution des effectifs de Le Mans Université.

Ainsi, le nombre des emplois diminue globalement de 22 ETPT entre 2024 et 2025 (emplois financés sous plafond Etat + emplois financés hors SCSP).

Plus précisément, les emplois financés sous plafond Etat (Plafond 1) augmentent de 6 ETPT (945 vs 939 ETPT au total)

A l'inverse, les emplois financés hors SCSP (Plafond 2) baissent de 28 ETPT (258 vs 286 ETPT au total).

La répartition Enseignants/Enseignants-Chercheurs, d'une part, et des personnels BIATSS, d'autre part, reste stable avec un ratio 55/45

La part des non titulaires représente fin 2025 toujours plus de 40% des emplois globaux.

Il en résulte une diminution de 1% des charges liées de personnel qui s'établissent pour l'exercice 2025 à 91388k€ soit -616k€ vs 2024.

Dans le détail, les charges salariales (641x) diminuent de près de 1230k€, conséquence des mesures portées par Le Mans Université lors des campagnes d'emploi 2024 et 2025 et des économies réalisées sur la masse salariale. (cf Plan CRE du 03/07/2025)

A l'inverse, et en dépit de ces mesures, les charges patronales (compte 645x) continuent de progresser de près de 600k€ avec, pour cause principale, la hausse de 4 points du CAS pension au 01/01/2025.

La répartition de ces charges et leurs variations sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
64111000	Rém principales	44 687 250	44 741 433	54 183	0%
64112100	Rém acces indexé	4 463 003	3 604 092	-858 912	-19%
64112200	Rém acces non indexé	270 178	307 278	37 100	14%
64120000	Congés payés	317 766	-112 390	-430 155	-135%
64131000	Prime grat indexé	634 241	399 467	-234 774	-37%
64132000	Prime grat non index	528 013	619 276	91 263	17%
64142000	Indem avan non index	3 656 343	3 631 180	-25 163	-1%
64143000	Indem avant. Indexé	1 534 816	1 706 050	171 234	11%
64144000	Indem avt.non ind	153 375	151 815	-1 560	-1%
64150000	Suppl.familial	475 212	448 118	-27 094	-6%
64181000	Prime pouvoir achat	1 938	-1 573	-3 511	-181%
64191000	Abatt indemnitaire	-249 907	-244 632	5 275	-2%
64510000	Cotis. Ass. Maladie	4 857 133	5 202 146	345 012	7%
64531100	Pensions civiles	23 939 783	24 592 380	652 597	3%
64532000	Cotis. CNRACL	27 939	47 230	19 291	69%
64534000	CNAV	1 634 043	1 653 121	19 079	1%
64535100	RAFP	545 614	206 857	-338 757	-62%
64535200	IRCANTEC	676 158	688 478	12 320	2%
64540000	Cotis Pôle emploi	642 891	644 347	1 456	0%
64580000	Cotis aut org sociaux	2 685 726	2 650 054	-35 672	-1%
64710000	Prestations directes	355 644	295 165	-60 479	-17%
64740000	Oeuvres sociales	70 130	59 516	-10 613	-15%
64800000	Aut charg personnel	47 315	48 752	1 436	3%
Total général		91 954 605	91 338 162	-616 442	-1%

Les impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations, comptabilisés dans le poste « Autres charges de fonctionnement » mais qui sont directement liés à l'évolution des charges de personnel, observent la même variation de -1% pour un total de 1141k€ :

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
63310000	Taxe verst.transport	911 876	904 294	-7 583	-1%
63320000	Allocation logement	239 628	236 337	-3 291	-1%
Total général		1 151 504	1 140 631	-10 874	-1%

A signaler, en revanche, la hausse de 74k€ (soit +26%) des dépenses liées à la rémunération des personnels extérieurs mis à disposition de l'établissement (comptabilisées également dans le poste « Autres charges de fonctionnement »), pour un total de 364k€ :

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
62142000	Perso mad de etab	289 446	363 874	74 427	26%
Total général		289 446	363 874	74 427	26%

Note 2 : les charges liées aux consommations directes de marchandises et de services (comptes 60x à 62x).

Les consommations de marchandises et de services diminuent sensiblement en 2025 : elles s'établissent à 9460k€, soit une baisse de 16% par rapport à 2024 (-1826k€), traduction des mesures de sobriété mises en œuvre tout au long de l'exercice 2025 sur l'ensemble du budget.

Dans le détail, les variations les plus significatives sont les suivantes :

- Les dépenses liées aux fluides baissent de 31% (-751k€) notamment en raison de la baisse du prix de l'électricité et de la régulation des températures dans les bâtiments.

En outre, l'adhésion au réseau de chaleur depuis novembre 2025 conduit à verser une redevance (compte 6511) en lieu et place de l'achat de gaz : baisse de 270k€ sur le compte 60613.

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
60611000	Electricité	1 156 741	884 345	-272 396	-24%
60612000	Carburants et lubrif	25 861	22 980	-2 881	-11%
60613000	Gaz	1 066 014	603 114	-462 901	-43%
60617000	Eau	137 626	124 658	-12 968	-9%
60618000	Atre fourm non stock	49 470	48 851	-619	-1%
Total général		2 435 712	1 683 948	-751 764	-31%

- A l'identique, les autres achats, baissent également de 16% soit une diminution de 283k€ sous l'impulsion des dépenses moindres sur les postes fournitures d'entretien et administratives

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
60630000	Fourniture entretien	805 984	648 376	-157 608	-20%
60640000	Fournitures administ	211 098	104 157	-106 941	-51%
60650000	Linge, vêtements trav	15 339	13 244	-2 095	-14%
60660000	Animaux	4 178	2 038	-2 140	-51%
60670000	Fournit. enseignant	687 883	686 490	-1 392	0%
60680000	Atres mat & fourn ns	27 476	14 530	-12 946	-47%
Total général		1 751 959	1 468 835	-283 123	-16%

- Les dépenses liées aux locations diminuent de 11% (-47k€) : Il a notamment été mis fin à la location de plusieurs bâtiments modulables.

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
61320000	Locations immob.	135 453	138 228	2 775	2%
61350000	Locations mobilières	300 673	235 116	-65 557	-22%
61380000	Autres locations	9 438	24 942	15 503	164%
Total général		445 564	398 285	-47 278	-11%

- Les charges d'entretien et de réparation baissent de 25% (-377k€).

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
61520000	Entret/bien immobil	882 849	619 446	-263 403	-30%
61550000	Entret/bien mobilier	417 788	297 297	-120 491	-29%
61560000	Entr Maintenance	225 377	232 194	6 817	3%
Total général		1 526 014	1 148 937	-377 077	-25%

Le poste 6152 enregistre par exemple une diminution des frais d'entretien en lien avec l'usine de cogénération (-100k€) ainsi qu'une diminution sensible des frais d'entretien et de maintenance.

Le poste 6155 concentre les variations majeures sur les postes Hygiène et sécurité.

- Les dépenses liées au déplacements (missions, colloques et autres) baissent de 15% par rapport à 2024 et s'établissent à 1392k€ (-243k€).

L'évolution de ces dépenses reflète l'un des engagements du Plan portant sur les Conditions de Retour à l'Equilibre voté en juillet 2025.

Il s'agissait de promouvoir une gestion responsable des déplacements et missions et de limiter le recours aux prestations de réceptions aux situations exceptionnelles. (cf Plan CRE du 03/07/2025)

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
61850000	Frais colloque	54 547	47 842	-6 705	-12%
62510000	Voyages et Depl.	560 873	503 273	-57 601	-10%
62540000	Frais inscrip colloq	131 926	108 819	-23 107	-18%
62550000	Frais de demenagemen	12 632	8 373	-4 259	-34%
62560000	Mission	629 381	560 898	-68 483	-11%
62570000	Frais réceptions	246 252	163 083	-83 169	-34%
Total général		1 635 612	1 392 289	-243 323	-15%

Note 3 Les autres charges de fonctionnement (Comptes 63 et 65)

Ce poste enregistre une variation de 6% soit 128k€ répartie principalement sur les postes suivants :

- Contribution FIPHP (c/6373) : Le montant de contribution se calcule à partir du nombre d'unités bénéficiaires manquantes pour atteindre l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs bénéficiant d'une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : -51k€ ;
- Redevances (c/651) : Il s'agit du seul poste en réelle augmentation de 192k€. Il agrège le paiement de redevances d'utilisation de logiciel en mode SaaS par exemple mais aussi des cotisations aux organisations savantes. Il enregistre également à partir de 2025, la redevance versée à l'exploitant du réseau de chaleur depuis novembre 2025 : 270k€ (baisse corrélative du poste fluide)
- Perte sur créances irrécouvrables (=Admission en non-valeur c/654) : Ce point a été explicité en page 18 en lien avec les dépréciations : +262k€ ;
- Autres charges spécifiques (c/6578) : La variation négative de 75k€ est liée en l'absence de renouvellement de la convention avec l'INSPE – Pour mémoire les contributions 2022 et 2023 étaient proches de 100k€.
- Annulation de titre sur exercices antérieurs (c/6583) : Il s'agit de créances indues ou comportant des anomalies sur la liquidation : -105k€
- Variation du coefficient de TVA (c/6588) : conséquences du changement du coefficient de prorata du taux de TVA (compte 78551) lorsque ce dernier diminue d'un exercice à l'autre (cf point sur la TVA en page 5) : -96k€

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
63512000	Taxes foncières	2 053	2 039	-14	-1%
63513000	Autre impôt local	67	0	-67	-100%
63730000	Contribution FIPHP	160 709	109 419	-51 290	-32%
63780000	Taxes diverses	6 060	6 097	37	1%
65110000	Redevances pour conc	668 041	860 126	192 085	29%
65160000	Droits d'auteurs et	34 003	41 040	7 037	21%
65180000	Autres dts-val simi	788	398	-390	-50%
65400000	Pertes crce irrecouv	0	262 160	262 160	0%
65781800	Aut charges spécifiq	1 032 110	956 836	-75 274	-7%
65811000	Pén contrat ou conv	40	-4 992	-5 033	-12516%
65812000	Pén amend fisc pénal	121	0	-121	-100%
65830000	Annult TR exerc ant	163 748	59 402	-104 346	-64%
65881000	var du coeff - TAR	95 530	0	-95 530	-100%
65882000	Autres charges div	1 659	35	-1 624	-98%
Total général		2 164 930	2 292 559	127 629	6%

Note 4 : Les dotations aux amortissements et provisions. (Compte 68)

Le détail de ces comptes est précisé dans le paragraphe consacré aux actifs immobilisés (pages 14 à 16), dans le paragraphe relatif à l'évolution des provisions pour risques et charges (page 25) et enfin dans la partie relative aux dépréciations des comptes clients (pages 19-20)

Cpte gén.	Désignation	Somme de N-1	Somme de N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
68110000	Dot amort immos	7 496 361	7 445 209	-51 151	-1%
68151000	Dot prov charg fonc	148 327	415 073	266 746	180%
68170000	Dot prov dép actifs	41 989	19 718	-22 271	-53%
Total général		7 686 677	7 880 001	193 323	3%

Note 5 : l'impôt sur les sociétés. (Compte 69x)

Le Mans Université a une activité de production et de vente d'électricité qu'elle effectue au moyen de son unité de cogénération de chaleur. Au terme du contrat conclu avec EDF, l'opérateur verse à l'Université une redevance qui comporte une part fixe en contrepartie de la mise à disposition de nos installations de cogénération qui peuvent être mobilisées par EDF en cas de forte demande d'électricité, et une part variable calculée en fonction des quantités d'électricité livrées à EDF.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat de cette activité pour 2025 et ses évolutions par rapport à 2024.

On constatera une hausse du résultat, conséquence d'un retrait plus marqué des dépenses (-229k€) par rapport aux recettes (-136k€) de 2024 :

Dépenses		2025	2024	Δ 2025/2024	Recettes		2025	2024	Δ 2025/2024
60611000	Electricité	16 918	47 826	- 65%	70100000	Ventes de pdts finis	278 574	414 871	- 33%
60613000	Gaz	10 537	99 229	- 89%	75830000	Pdts gest* cour provenant annul paiement exc. ant.			#DIV/0!
61520000	Entretien et réparations sur biens immobiliers	6 162	111 850	- 94%	78130000	Reprise amort immos incorporelle	11 284	11 284	+ 0%
62600000	Frais postaux et frais de télécommunications	893	848	+ 5%					
62888000	Autres frais divers	69	69						
63512000	Taxes foncières	2 039	2 053	- 1%					
63513000	Autre impôt local	0	67	-100%					
641xxxxx	Rémunérations	6 521	6 446	+ 1%					
645xxxxx	Charges sociales	6 023	5 953	+ 1%					
65110000	Redev. Pr concess. Brevet licences	0	0	#DIV/0!					
68110000	Dotation amort immo incorporelles et corporelles	10 241	10 241	+ 0%					
Total		59 404	284 582	- 79%			289 858	426 155	- 32%
Résultat		+230 454	+141 573	+ 63%					

L'IS calculé pour l'exercice 2025 s'établit à 53k€.

Payable en 2026, l'IS2025 a donc fait l'objet d'un rattachement à l'exercice (cf page 28 – dettes fiscales et sociales)

IMPOSITION	Taux d'imposition	Montant imposable	Impôt calculé
Taux réduit (plafond 42500€)	15,00%	42 500	6 375
Taux réduit (plafond entre 42500€ et 500 000€)	25,00%	187 954	46 988
Taux normal (supérieur à 500 000€)	25,00%		0
Total impôt dû pour 2026 au titre de l'exercice 2025		230 454	53 363

Comme mentionné dans le point « dettes fiscales et sociales » en page 28, cette charge a vocation à disparaître prochainement en raison du raccordement de l'université au réseau de chaleur de la ville du Mans.

II. Notes relatives aux produits.

PRODUITS	Note de renvoi	Exercice 2025	Exercice 2024	Δ 2025/2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	7	95 104 734	95 085 299	+0,02%
Subventions pour charges de service public		85 939 318	84 361 475	+1,87%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités p		8 225 137	9 773 604	-15,84%
Dons et legs		0	0	
Produits de la fiscalité affectée	8	940 278	950 220	-1,05%
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		12 269 549	12 303 181	-0,27%
Ventes de biens ou prestations de services	6	12 057 786	12 131 136	-0,60%
Produits de cessions d'éléments d'actif		0	0	
Autres produits de gestion	9	211 763	172 045	+23,09%
Autres produits	10	5 836 748	5 785 709	+0,88%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonction		245 941	24 766	+893,08%
Reprises du financement rattaché à un actif		5 590 807	5 760 944	-2,95%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		113 211 031	113 174 189	+0,03%
PRODUITS FINANCIERS				
Intérêts sur créances non immobilisées		40	0	
Gains de change		1 721	162	+962,20%
Autres produits financiers		0	0	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		0	0	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		1 762	162	+987,09%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		0	1 109 248	-100,00%
TOTAL PRODUITS		113 212 793	114 283 599	-0,94%

Les produits comptabilisés au cours de l'exercice 2025 demeurent identiques à ceux de 2024 avec néanmoins quelques évolutions contrastées comme détaillées ci-dessous.

Note 6 : le chiffre d'affaires. (Comptes 70x)

Le chiffre d'affaires représente la capacité de l'université à générer des ressources propres en dehors des subventions qu'elle perçoit. Le chiffre d'affaires est quasi stable, en baisse de 1% soit -75k€ par rapport à 2024 et s'établit à 12057k€ avec néanmoins des évolutions contrastées :

- Les droits d'inscription (compte 70621x) progressent de 345k€ pour les raisons suivantes : Tout d'abord, le rattachement des droits d'inscription de l'UCO 24/25 avait été omis fin 2024 (écart de 308k€) mais aussi au double motif d'une croissance du nombre d'étudiants et de la revalorisation des droits à la rentrée 2025.,

- Les recettes liées à l'apprentissage (compte 70623x) apparaissent en fort recul (-426k€), sans doute en lien avec la réforme intervenue en juillet 2025. L'exercice 2026 permettra de confirmer cette tendance.
- Les prestations de formation continue (compte 70624x) sont également en retrait de 363k€. Cette évolution constitue une première alerte alors que le projet MUTAC doit contribuer à développer les recettes en lien avec ce domaine.
- Les prestations réalisées pour l'extérieur, prestations de recherches, expertises...(Compte 7066x) sont, en revanche, en hausse de 212k€ (+26%)
- Enfin les autres prestations de service (Compte 7068x) sont en forte hausse de près de 300k€ en lien avec la facture des heures d'enseignement aux établissements privés (UCO, ESB....)

Cpte gén.	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
70100000	Ventes de pdts finis	414 871	278 574	-136 297	-33%
70621100	Dt scol dip nat-nat	1 178 381	1 627 331	448 950	38%
70621200	Dt scol dip nat- HUE	237 235	290 719	53 484	23%
70621300	Dts dipl prop à ets	852 889	695 614	-157 275	-18%
70623100	Form. Contrat Appr	6 968 639	6 542 376	-426 263	-6%
70623200	Prem. equipt pédago	0	4 325	4 325	0%
70624000	Prest de form cont	1 176 308	813 295	-363 013	-31%
70625000	Validat acquis exper	21 568	20 730	-838	-4%
70661000	Colloques	23 330	17 134	-6 196	-27%
70662000	Prest de recherche	760 494	977 010	216 516	28%
70663000	Mes et expertises	28 905	30 100	1 195	4%
70671000	Hébergement (CROUS)	0	962	962	0%
70672000	Restauration (CROUS)	0	195	195	0%
70681000	Prests et trav info	0	10 000	10 000	0%
70682000	autres prest Serv	340 118	626 115	285 997	84%
70830000	Locat* diverses	13 563	17 057	3 494	26%
70840000	Mise à disp pers fac	109 926	79 686	-30 240	-28%
70880000	Autres pdts annexes	4 911	26 564	21 653	441%
Total général		12 131 136	12 057 786	-73 350	-1%

Note 7 : les subventions de fonctionnement. (Comptes 74x)

L'université est principalement financée par des subventions de fonctionnement qui représentent 95085K€, soit 84% du total des produits du compte de résultat (113117k€).

La principale est la subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE).

Cette subvention correspond aux versements effectués par l'État, au profit de tiers identifiés appelés « opérateurs » telles que les universités, afin de couvrir leurs propres charges de fonctionnement, engendrées par l'exécution de politiques publiques relevant de la compétence directe de l'État, mais que ce dernier a confiée aux universités, et dont il conserve le contrôle

En 2025, la SCSP s'élève à 85943K€, soit 90% du total des subventions perçues (95057k€) et près de 76% du total des produits du compte de résultat (113117K€). Elle a augmenté de 2% en 2025, soit une hausse de 1582k€. (cf détails ci-dessous)

En 2024, 3 écritures de rattachements (2 PAR et 1 PCA) avaient été comptabilisées à tort sur du 74111 - La différence provient de la contrepassation, début 2025, de ces rattachements

Montant en DI	Étiquettes de colonne						
Étiquettes de lignes	1010CF	920Z	PAR16	PCA10	PCA11	Total général	
74111000	85 444 650	463 147	-629	26 559	5 591	85 939 318	
74121000	3 750	0	0	0	0	3 750	
Total général	85 448 400	463 147	-629	26 559	5 591	85 943 068	

Sans ces écritures, nous retrouvons bien le montant de la SCSP dans sa notification définitive

Montant en DI	Étiquettes de colonne		
Étiquettes de lignes	1010CF	920Z	Total général
74111000	85 444 650	463 147	85 907 797
74121000	3 750	0	3 750
Total général	85 448 400	463 147	85 911 547

Le tableau, ci-dessous, présente, de manière synthétique, les principaux facteurs d'évolution de la SCSP entre les deux exercices :

SCSP	Exercice 2025	Exercice 2024	Δ en montant	Δ en %
Crédits de masse salariale	78 378 760	76 956 388	+1 422 372	+ 2%
Masse salariale	77 270 043	75 329 820	+1 940 223	+ 3%
Actions spécifiques	1 108 717	1 626 568	-517 851	+ 85%
Crédits de fonctionnement	7 532 787	7 415 562	+117 225	+ 2%
Fonctionnement	6 819 053	6 688 081	+130 972	- 4%
Opérations immobilières	200 000	280 000	-80 000	- 53%
Actions spécifiques	513 734	447 481	+66 253	- 34%
Total	85 911 547	84 371 950	1 539 597	+ 2%

- La partie de l'enveloppe liée à la masse salariale augmente de 2% (+1422k€). Dans cette enveloppe, les crédits de masse salariale hors actions spécifiques progressent de 3% (+1940k€) notamment en lien avec la hausse du CAS pension (+1200k€). En revanche, les crédits attribués au titre d'actions spécifiques diminuent très fortement de 32% (-518k€), avec pour motifs :
 - Une dotation de 569k€ au titre de la 2^{ème} tranche du COMP (30%) vs 949k€ et 50% en 2024 ;
 - 295k€ de soutien spécifique vs 400k€ en 2024 en raison de la situation financière de LMU.
- La partie de l'enveloppe liée aux crédits de fonctionnement augmente également de 2% (+117k€), avec notamment :
 - Hausse de 128k€ en contrepartie de l'exonération des droits d'inscription des étudiants boursiers ;
 - Diminution de 80k€ des dotations relatives à la mise en accessibilité et en sécurité des bâtiments ;

- Hausse de 66k€ des actions spécifiques dont 43k€ sur le poste Département de conseil et d'appui aux instances nationales.

1. Les autres subventions de fonctionnement (hors SCSP) sont en fort recul (-16%) par rapport à 2024.

Cpte gén.	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
74118000	Min tutelle autr sub	0	-7 912	-7 912	0%
74128000	Aut Minis - autr sub	637 564	274 252	-363 313	-57%
74131100	ANR Invest avenir	391 599	410 025	18 427	5%
74131200	ANR hors Invest aven	2 035 133	1 699 332	-335 801	-17%
74132100	Rémun.ASP-CES	0	1 960	1 960	0%
74132200	Frais format* ASP	1 180	680	-500	-42%
74420000	Subv de la région	1 425 517	710 781	-714 736	-50%
74430000	Subv du département	222 172	195 972	-26 200	-12%
74440000	Subv des communes	600 659	1 177 714	577 055	96%
74460000	Subvention UE	919 181	851 247	-67 933	-7%
74470000	Subv org internat	59 851	-30 517	-90 368	-151%
74471000	Subv org fin. privé	250	3 474	3 224	1290%
74480000	Subv autre ent publ	-38 614	110 102	148 716	-385%
74810000	Verst.taxé apprentis	764 649	710 954	-53 695	-7%
74881000	Autre sub public	2 465 218	1 786 932	-678 286	-28%
74882000	Autre sub privé	289 244	326 389	37 146	13%
Total général		9 773 604	8 221 387	-1 552 217	-16%

La partie « subventions publiques » comprend notamment des subventions versées au titres des PIA tels que Thélème et Etoile.

Le soutien des collectivités au sens large (commune, groupements, départements, région et UE) fluctue en fonction du portefeuille des conventions de recherche pluriannuelles signées : On notera une évolution négative de 170k€ par rapport à 2024 (comptes 744*).

A l'identique, on constatera une diminution des subventions versées par l'ANR de 317k€ néanmoins contrastée puisque les subventions obtenues au titre des investissements d'avenir progressent de 18k€ alors que les subventions hors investissements d'avenir reculent très nettement de 336k€.

Le produit de la TA (c/.7481) diminue de 54k€ notamment en raison de la baisse du versement exceptionnel relatif aux fonds non répartis 151k€ en 2025 vs 236k€ en 2024.

Enfin, les « autres subventions » publiques ou privées (compte 7488x), qui regroupent tout ce qui n'est pas versé par l'Etat, l'ANR, les collectivités locales, leurs établissements publics et l'Union Européenne, baissent de 641k€.

Note 8 : Les produits de fiscalité affectée. (Compte 75712)

Ce compte enregistre les recettes en lien avec la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) dont le fonctionnement est détaillé en page 9.

Cpte gén.	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
75712000	Taxe affectée CVEC	950 220	940 278	-9 942	-1%
Total général		950 220	940 278	-9 942	-1%

Note 9 : Les autres produits de gestion. (Comptes 758x)

Ce compte enregistre principalement les annulations de charges sur exercices antérieurs (compte 7853) ainsi que les conséquences du changement du coefficient de prorata du taux de TVA (compte 78551) lorsque ce dernier augmente d'un exercice à l'autre (cf point sur la TVA en page 5)

Cpte gén.	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
75110000	Red pour concessions	1 150	0	-1 150	-100%
75780000	Aut produit spécifique	3 523	2 848	-675	-19%
75830000	Pdt anl't pai ex.ant	97 424	135 470	38 046	39%
75882000	Autres produits	67 718	30 297	-37 421	-55%
75840000	Aut prd contentieux	2 230	4 000	1 770	79%
75881000	var du coeff - TAD	0	39 148	39 148	0%
Total général		172 045	211 763	39 718	23%

Note 10 : Les reprises et transferts de charges (comptes 78x-79x)

Ces comptes enregistrent, d'une part, le montant relatif aux reprises des subventions (=amortissement), d'autre part, les éventuelles reprises sur dépréciations d'actif et/ou provisions et enfin les indemnités d'assurances (791).

Cpte gén.	Désignation	Exercice N-1	Exercice N	Variation N/N-1 en €	Variation N/N-1 en %
78130000	QP fin ratt pt exp	5 760 944	5 590 807	-170 137	-3%
78170000	Rep depreciat actif	3 907	224 484	220 577	5646%
79100000	Transferts chg gest	20 859	17 958	-2 901	-14%
Total général		5 785 709	5 833 248	47 539	1%

III. Engagements hors bilan.

Aucun engagement hors bilan n'a été recensé.

Le Budget Annexe TECHNOCAMPUS.

Il s'agit pour ce budget annexe TechnoCampus (TCAM) du deuxième exercice plein d'exploitation après un démarrage au cours du 2nd semestre 2023.

Les principes et méthodes comptables retenus sont identiques à ceux du budget principal de l'université.

En dépit des nombreuses négociations, l'activité est demeurée réduite en 2025.

Les recettes sur ce budget sont presque inexistantes.

Ce budget continue d'être un handicap pour l'université du Mans qui pénalise ses résultats de manière conséquente.

I. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Le bilan du TCAM au 31/12/2025 est le suivant :

Bilan au 31 décembre 2025							
ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2025	31/12/2024	PASSIF	Net au 31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0	Financements reçus	52 302	56 749
Frais d'établissement	0	0	0	0	Financements de l'actif - ETAT	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	Financement de l'actif par des tiers	52 302	56 749
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	Fonds propres des fondations	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0	Ecart de réévaluation	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 463	-10 678	80 785	87 200	Réserves	0	0
Terrains, agencements et aménagements de terrain	0	0	0	0	Report à nouveau	-342 693	-77 253
Constructions et constructions sur sol d'autrui	17 120	-1 712	15 408	16 264	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-215 844	-265 440
Installations techniques, matériel et outillage	18 072	-2 128	15 943	17 751			
Collections	0	0	0	0	TOTAL DES FONDS PROPRES	-506 235	-285 944
Autres immobilisations corporelles	56 272	-6 838	49 434	53 186			
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES		
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0	Provisions pour risques	0	0
					Provisions pour charges	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 066	0	11 066	11 066	TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
Participations	0	0	0	0			
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	DETTES FINANCIERES		
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	Emprunts obligataires	0	0
Prêts	0	0	0	0	Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0	0
Autres immobilisations financières	11 066	0	11 066	11 066	Dettes financières et autres emprunts	0	0
					Cautions	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	102 529	-10 678	91 851	98 267	TOTAL DES DETTES FINANCIERES	0	0
ACTIF CIRCULANT					DETTES NON FINANCIERES	3 364	13 202
STOKS ET EN-COURS	0	0	0	0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 364	13 202
CREANCES	64 240	0	64 240	115 584	Dettes fiscales et sociales	0	0
Créances sur des entités publiques (Etat, autres Intités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	48 468	0	48 468	88 530	Avances et acomptes reçus	0	0
Créances clients et comptes rattachés	15 772	0	15 772	27 054	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0	0
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0	0	0	0	Autres dettes non financières	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0	0
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0	0	0	0			
Créances sur les autres débiteurs	0	0	0	0	TOTAL DES DETTES NON FINANCIERES	3 364	13 202
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0	0	0	0			
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	64 240	0	64 240	115 584	TRESORERIE		
TRESORERIE					Autres éléments de trésorerie passive	658 963	486 592
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	TOTAL TRESORERIE	658 963	486 592
Disponibilités	0	0	0	0			
Autres	0	0	0	0	Comptes de régularisation	0	0
TOTAL TRESORERIE	0	0	0	0	Ecart de conversion Passif	0	0
Comptes de régularisation	0	0	0	0			
Ecart de conversion actif	0	0	0	0			
TOTAL GENERAL	166 769	-10 678	156 091	213 851	TOTAL GENERAL	156 091	213 851

Note 1 : l'actif immobilisé.

Il n'y a eu aucun mouvement comptabilisé en 2025.

Pour rappel des sommes inscrites au bilan :

- La somme de 17k€ correspond aux coûts des travaux nécessaires à l'installation des équipements réalisés en 2023 ;
- Des aménagements mobiliers ont été réalisés en 2024 pour un montant de 18k€ et ont donné lieu à des achats de mobiliers pour près de 16k€.
- Des aménagements ont été nécessaires dans la halle Vibroacoustique pour l'installation des équipements pour un montant de 40k€.
- La somme de 11k€ inscrite en immobilisations financières correspond au dépôt versé lors de la prise à bail des locaux en 2023.

Note 2 : les créances.

Les créances sur entités publiques sont constituées d'un crédit de TVA de 48k€ dont le remboursement sera sollicité au printemps 2026.

Les créances clients concernent 2 prestations de services pour un montant cumulé de 6.3k€ et d'une créance de 9.5k€ sur l'une des entreprises placées en liquidation judiciaire (voir page 18)

Note 3 : les fonds propres.

Le Technocampus a bénéficié, en 2024, de 2 subventions de près de 30k€ chacune de la part du département et de la région en lien avec les investissements mentionnés ci-dessus, reprises sur 15 ans.

Note 4 : les dettes.

Ces dettes concernent la facturation d'entretien des locaux de décembre (facture non reçue : 0.8k€), de prestation de calfeutrage (1.9k€) et des rattachements de charges en lien avec les fluides (Engie/EDF) pour un montant de 0.7k€.

Note 5 : la trésorerie.

Le bilan fait apparaître un déficit de trésorerie de 659k€, accru de 172k€ par rapport à 2024, illustrant la contribution négative de ce budget.

Cela signifie que ce budget annexe vient amputer la trésorerie du budget principal de ce montant.

Les composantes du bilan.

En l'absence d'investissements, la variation du fonds de roulement est très étroitement liée au résultat négatif de l'exercice : Prélèvement sur le fonds de roulement de près 214k€.

Evolution de la situation patrimoniale - Partie 1			
EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	213 876,25	Capacité d'autofinancement	0,00
Investissements	0,00	Financement de l'actif par l'Etat	0,00
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0,00
		Autres ressources	0,00
Remboursement des dettes financières	0,00	Augmentation des dettes financières	0,00
TOTAL EMPLOIS	213 876,25	TOTAL RESSOURCES	0,00
Apport au fonds de roulement	0,00	Prélèvement sur fonds de roulement	213 876,25

Par rapport à fin 2024, la contraction des dettes fournisseurs (-10k€) conjuguée à la baisse des créances de 50k€, et notamment en lien avec le crédit de TVA (-40k€) induit une variation du besoin en fonds de roulement négatif.

Cette amélioration ne permet cependant pas d'améliorer la situation de trésorerie qui continue de se dégrader : le budget annexe Technocampus grève la trésorerie de l'université de plus de 659k€, en aggravation de 172k€ sur un an.

SPE2 : Variation et niveau de fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie		
N° ligne	Libellé	Montants
1	Variation du Fonds de Roulement : Apport ou Prélèvement	-213 876,25
2	Variation du Besoin en Fonds de roulement (Fonds de roulement - Trésorerie)	-41 505,84
3	Variation de la Trésorerie : Abondement ou Prélèvement	-172 370,41
4	Niveau du Fonds de Roulement	-598 086,64
5	Niveau du Besoin en Fonds de Roulement	60 876,00
6	Niveau de la Trésorerie	-658 962,64

II. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de ce budget annexe fait apparaître un résultat déficitaire de 216k€ illustrant la faiblesse des recettes face aux charges structurelles.

COMPTE DE RESULTAT 2025					
CHARGES	Exercice 2025	Exercice 2024	PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1		PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2	
Achats	0	0	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	3 961	0
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	228 795	305 472	Subventions pour charges de service public	0	0
Charges de personnel	0	0	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	3 961	0
Salaires, traitements et rémunérations diverses	0	0	Dans et legs	0	0
Charges sociales	0	0	Produits de la fiscalité affectée	0	0
Intéressement et participation	0	0	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	10 958	41 570
Autres charges de personnel	0	0	Ventes de biens ou prestations de services	10 958	41 570
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	1	0	Produits de cessions d'éléments d'actif	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	6 415	4 263	Autres produits de gestion	0	0
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	235 210	309 735	Production stockée et immobilisée	0	0
CHARGES D'INTERVENTION			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0	0
Dispositif d'intervention pour compte propre	0	0	Autres produits	4 447	2 725
Transfert aux ménages	0	0	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	0	0
Transferts aux entreprises	0	0	Reprises du financement rattaché à un actif	4 447	2 725
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0	0
Transferts aux autres collectivités	0	0	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	19 366	44 295
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0	0	PRODUITS FINANCIERS		
Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	Produits des participations et des prêts	0	0
TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION	0	0	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0	0
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)			Intérêts sur créances non immobilisées	0	0
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	235 210	309 735	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0	0
CHARGES FINANCIÈRES			Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Charges d'intérêt	0	0	Gains de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	Autres produits financiers	0	0
Pertes de change	0	0	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0	0
Autres charges financières	0	0	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0	0			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	0	0			
Impôts sur les sociétés	0	0			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	0	0	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	215 844	265 440
TOTAL CHARGES	235 210	309 735	TOTAL PRODUITS	235 210	309 735

Note 1 : Les charges.

Les charges sont constituées principalement des loyers et des charges locatives (214k€) ainsi que quelques prestations de nettoyage (10k€)

Note 2 : Les produits.

Les recettes concernent les prestations de recherche opérées depuis ce nouveau complexe.

Le Budget Etablissement.

Vous trouverez ci-après les principaux indicateurs de l'établissement dans sa version agrégée : Bilan, Compte de résultat, Variation de la situation patrimoniale et évolution des éléments bilantiels.

I. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Le bilan agrégé au 31/12/2025 se présente ainsi :

Bilan au 31 décembre 2025							
ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2025	31/12/2024	PASSIF	Net au 31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 862 890	-2 804 942	57 948	63 165	Financements reçus	68 094 602	72 152 034
Frais d'établissement	0	0	0	0	Financements de l'actif - ETAT	58 016 364	60 981 758
Autres immobilisations incorporelles	2 862 890	-2 804 942	57 948	63 165	Financement de l'actif par des tiers	10 078 238	11 170 275
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	Fonds propres des fondations	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0	Ecart de réévaluation	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	183 941 610	-108 192 762	75 748 848	79 595 696	Réserves	13 197 645	13 855 018
Terrains, agencements et aménagements de terrain	6 031 108	-1 641 940	4 389 168	4 405 582	Report à nouveau	-322 730	374 622
Constructions et constructions sur sol d'autrui	98 463 509	-42 907 487	55 556 022	58 550 201	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	828 264	-1 374 688
Installations techniques, matériel et outillage	49 555 756	-39 867 436	9 688 319	10 274 813	TOTAL DES FONDS PROPRES	81 797 781	85 006 986
Collections	21 720	-21 720	0	0	PROVISION POUR RISQUE ET CHARGES		
Autres immobilisations corporelles	27 146 086	-23 754 178	3 391 908	3 788 436	Provisions pour risques	367 230	27 130
Immobilisations corporelles en cours	2 611 302	0	2 611 302	2 537 667	Provisions pour charges	1 461 753	1 390 280
Avances et acomptes sur commandes	112 128	0	112 128	38 997	TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 828 983	1 417 410
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	11 066	0	11 066	11 066	DETTES FINANCIERES		
Participations	0	0	0	0	Emprunts obligataires	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	Dettes financières et autres emprunts	0	0
Prêts	0	0	0	0	Cautionnements	1 471	1 437
Autres immobilisations financières	11 066	0	11 066	11 066	TOTAL DES DETTES FINANCIERES	1 471	1 437
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	186 815 566	-110 997 704	75 817 862	79 669 927	DETTES NON FINANCIERES	20 328 467	20 248 941
ACTIF CIRCULANT					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 046 300	3 203 729
STOKS ET EN-COURS	0	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	3 508 416	4 025 059
CREANCES	19 924 669	-41 528	19 883 140	19 304 271	Avances et acomptes reçus	13 349 688	11 191 829
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	12 043 083	0	12 043 083	2 544 761	Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	1 147 828	0
Créances clients et comptes rattachés	7 788 086	-41 528	7 746 557	16 495 797	Autres dettes non financières	276 235	1 828 324
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0	0	0	0	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	696 088	957 825
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	TOTAL DES DETTES NON FINANCIERES	21 024 556	21 206 766
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0	0	0	0	TRESORERIE		
Créances sur les autres débiteurs	93 500	0	93 500	263 713	Autres éléments de trésorerie passive	658 963	486 619
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	13 557	0	13 557	7 351	TOTAL TRESORERIE	658 963	486 619
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	19 938 226	-41 528	19 896 697	19 311 622	Comptes de régularisation	0	0
TRESORERIE					Ecart de conversion actif	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	TOTAL GENERAL	216 350 986	-111 039 232
Disponibilités	8 938 232	0	8 938 232	8 651 076	TOTAL GENERAL	105 311 753	108 119 217
Autres	658 963	0	658 963	486 592			
TOTAL TRESORERIE	9 597 194	0	9 597 194	9 137 668			
Comptes de régularisation	0	0	0	0			
Ecart de conversion actif	0	0	0	0			
TOTAL GENERAL	216 350 986	-111 039 232	105 311 753	108 119 217			

Les composantes du bilan.

La variation du fonds de roulement, positive, s'élève à 850k€.

Evolution de la situation patrimoniale - Partie 1			
EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	0,00	Capacité d'autofinancement	2 891 441,73
Investissements	3 626 897,44	Financement de l'actif par l'Etat	391 408,00
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 193 715,68
		Autres ressources	0,00
Remboursement des dettes financières	124,62	Augmentation des dettes financières	159,24
TOTAL EMPLOIS	3 627 022,06	TOTAL RESSOURCES	4 476 724,65
Apport au fonds de roulement	849 702,59	Prélèvement sur fonds de roulement	0,00

Dans le détail et pour rappel, les évolutions respectives sont les suivantes :

	LMU	TCAM	AGREGE
Variation du Fonds de Roulement	1 063 579	-213 876	849 703

Bien que doté d'un budget très nettement inférieur au budget principal, le budget annexe TCAM pèse pour près de 20% sur la variation négative du fonds de roulement.

Cet effet est encore amplifié sur la variation de trésorerie puisque le prélèvement sur la trésorerie en 2025 pèse pour près de 40% de la variation du budget principal :

	LMU	TCAM	AGREGE
Variation de la Trésorerie	459 552	-172 370	287 182

SPE2 : Variation et niveau de fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

N° ligne	Libellé	Montants
1	Variation du Fonds de Roulement : Apport ou Prélèvement	849 702,59
2	Variation du Besoin en Fonds de roulement (Fonds de roulement - Trésorerie)	562 520,55
3	Variation de la Trésorerie : Abondement ou Prélèvement	287 182,04
4	Niveau du Fonds de Roulement	7 851 901,61
5	Niveau du Besoin en Fonds de Roulement	-1 086 329,98
6	Niveau de la Trésorerie	8 938 231,59

En cumulé, le budget annexe TCAM ampute la trésorerie de l'université de près de 660k€ après seulement 3 exercices.

II. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat négatif cumulé de l'exercice 2025 s'élève à -828k€ avec les parts respectives suivantes

	LMU	TCAM	AGREGE
RESULTAT	1 044 108	-215 844	828 264

Le compte de résultat de l'établissement, agrégation du budget principal et du budget annexe TCAM, se présente ainsi :

COMPTE DE RESULTAT 2025					
CHARGES	Exercice 2025	Exercice 2024	PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	6 346	7 685	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	95 108 695	95 085 299
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	9 689 082	11 591 869	Subventions pour charges de service public	85 939 318	84 361 475
Charges de personnel	91 338 162	91 954 605	Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 229 099	9 773 604
Salaires, traitements et rémunérations diverses	55 250 115	56 472 228	Dons et legs	0	0
Charges sociales	35 684 615	35 009 288	Produits de la fiscalité affectée	940 278	950 220
Intéressement et participation	0	0	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	12 280 506	12 344 751
Autres charges de personnel	403 433	473 089	Ventes de biens ou prestations de services	12 068 744	12 172 706
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	3 433 190	3 316 434	Produits de cessions d'éléments d'actif	0	0
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	7 886 416	7 690 940	Autres produits de gestion	211 763	172 045
			Production stockée et immobilisée	0	0
			Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	0	0
			Autres produits	5 841 196	5 788 434
			Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	245 941	24 766
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	112 353 196	114 561 532	Reprises du financement rattaché à un actif	5 595 254	5 763 669
			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	0	0
CHARGES D'INTERVENTION			TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	113 230 397	113 218 484
Dispositif d'intervention pour compte propre	0	0	PRODUITS FINANCIERS		
Transfert aux ménages	0	0	Produits des participations et des prêts	0	0
Transferts aux entreprises	0	0	Produits nets sur cessions des immobilisations financières	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	Intérêts sur créances non immobilisées	40	0
Transferts aux autres collectivités	0	0	Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	0	0
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0	0	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	Gains de change	1 721	162
			Autres produits financiers	0	0
TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION	0	0	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	0	0
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)			TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 762	162
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	112 353 196	114 561 532			
CHARGES FINANCIÈRES					
Charges d'intérêt	0	0			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0			
Pertes de change	198	660			
Autres charges financières	0	0			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0	0			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	198	660			
Impôts sur les sociétés	50 501	31 143			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	828 264	0	RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	0	1 374 688
TOTAL CHARGES	113 232 159	114 593 335	TOTAL PRODUITS	113 232 159	114 593 335

A l'issue de l'exercice 2025, les principaux indicateurs de l'université du Mans sont les suivants :

	COMPTE FINANCIER 2025				
	LMU	TCAM	AGREGE	Nbre jours	Décret Financier
Solde budgétaire	540 245	-210 460	329 785		
Résultat	1 044 108	-215 844	828 264		
CAF	3 105 318	-213 876	2 891 442		
Variation fonds de roulement	1 063 579	-213 876	849 703		
Variation Trésorerie	459 552	-172 370	287 182		
Fonds de roulement	8 449 988	-598 087	7 851 902	26,7	15
Trésorerie	9 597 194	-658 963	8 938 232	30,4	30
Poids Masse salariale	85,1%		85,1%		83%

Pour rappel, le compte financier 2024 présentait 2 indicateurs de soutenabilité défaillant : celui sur la trésorerie à 29.3 jours et celui sur le poids de la masse salariale à 85.6%.

A la clôture de l'exercice 2025, 2 critères de soutenabilité budgétaire sont satisfaits au regard des prescriptions du décret financier :

- Le fonds de roulement, en augmentation, s'élève à 26.7 jours, supérieur au seuil d'alerte fixé à 15 jours
- La trésorerie, également en hausse à 30.4 jours, parvient tout juste à passer au-dessus du seuil d'alerte de 30 jours.

En revanche, le 3^{ème} critère de soutenabilité, portant sur les charges de personnel, bien qu'amélioré, demeure supérieur au seuil de 83% et s'établit à 85.1%.

En dépit des efforts engagés au cours de l'exercice 2025 dans le cadre du Plan portant sur les Conditions de Retour à l'Equilibre, l'établissement n'a pas été en capacité de restaurer la soutenabilité appréciée au regard des 3 critères de soutenabilité.

Cette situation confirme la nécessité du déclenchement d'un Plan de Retour à l'Equilibre Financier tel que défini à l'article R719-109 du Code de l'Education.